

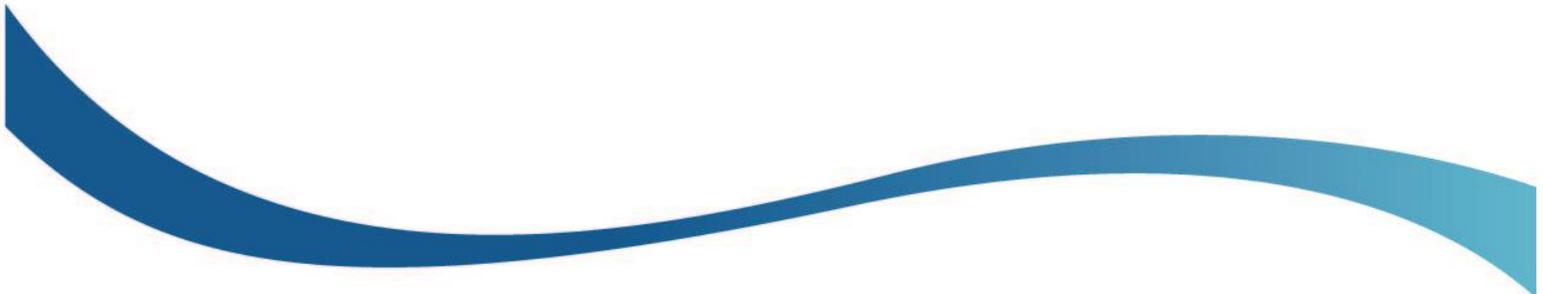


Technologie de la production horticole agroenvironnementale (153.F0)

Programme d'études techniques

Secteur 02 – Agriculture et pêches

Enseignement collégial



Coordination et rédaction

Direction des programmes de formation collégiale
Direction générale des affaires collégiales
Secteur de la formation technique

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté

sur le site Web du Ministère :
www.education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-84843-1 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019 (à venir)

Table des matières

Les programmes d'études collégiales	1
Visées de la formation collégiale.....	2
Compétences communes de la formation collégiale	2
Mise en œuvre des programmes d'études collégiales	3
Le programme d'études <i>Technologie de la production horticole agroenvironnementale (153.F0)</i>	4
Les buts du programme d'études	5
Formation spécifique	5
Intentions éducatives	5
Formation générale commune et propre	6
Formation générale complémentaire	11
La finalité du programme d'études	13
Les objectifs	15
Liste des énoncés de compétence.....	15
Matrice des compétences	17
Formation spécifique	19
Formation générale commune et propre	67
Formation générale complémentaire	87
Renseignements complémentaires	103
Vocabulaire utilisé dans les programmes d'études techniques	103
Harmonisation	105
Risques en matière de santé et de sécurité du travail	107

153.F0

Technologie de la production horticole agroenvironnementale

Type de sanction :	Diplôme d'études collégiales
Nombre d'unités :	91 $\frac{2}{3}$ unités
Durée totale :	2 610 heures d'enseignement

Formation générale :	660 heures d'enseignement
Formation spécifique :	1 950 heures d'enseignement

Conditions d'admission :

Est admissible au programme la personne qui satisfait aux conditions générales d'admission définies dans le *Règlement sur le régime des études collégiales* et aux conditions particulières suivantes :

- Aucune.

Les programmes d'études collégiales

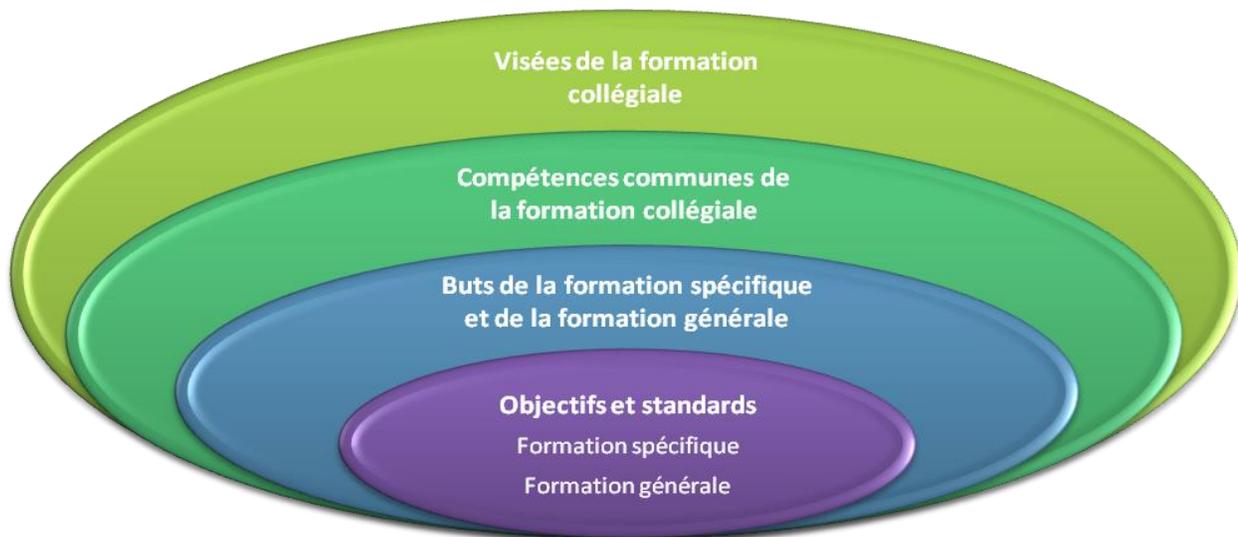
L'enseignement collégial fait suite aux cycles de la scolarité obligatoire du primaire et du secondaire. Il prépare à exercer une profession sur le marché du travail ou à poursuivre des études universitaires. Les programmes d'études relèvent du Ministère, les établissements d'enseignement collégial en assurant la mise en œuvre.

Le programme d'études constitue le cadre de référence à l'intérieur duquel l'élève s'engage à apprendre une profession ou à poursuivre des études universitaires, en acquérant les compétences visées. Pour le personnel enseignant, le programme définit des objectifs de formation et il délimite leur portée.

La figure 1 illustre l'interaction des éléments d'un programme d'études collégiales, allant du plus englobant au plus spécifique :

- les visées de la formation collégiale;
- les compétences communes de la formation collégiale;
- les buts de la formation spécifique et de la formation générale;
- les objectifs et les standards de la formation spécifique et de la formation générale.

Figure 1 –Éléments d'un programme d'études collégiales



Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales sont constitués de deux composantes qui contribuent, mutuellement, à la formation de l'élève : la formation spécifique et la formation générale. En ce sens, les connaissances, les habiletés et les attitudes transmises par une composante du programme sont valorisées et, dans la mesure du possible, réinvesties dans l'autre composante. La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études et, dans une perspective d'approche programme, elle s'articule autour de la formation spécifique en favorisant la mise en valeur des compétences nécessaires à l'ensemble des programmes.

Visées de la formation collégiale

Trois visées de formation, auxquelles sont associées cinq compétences communes, caractérisent tous les programmes d'études collégiales.

Les visées orientent l'action des personnes participant à la formation de l'élève. Elles facilitent l'approche programme en précisant ce qui est attendu de l'élève à la fin de ses études collégiales.

Former l'élève à vivre en société de façon responsable

Sur le plan personnel, l'élève s'engage en s'investissant dans son projet de formation. Il démontre de la rigueur et de la persévérance, et il fait preuve d'habiletés dans le domaine de l'analyse, de la synthèse et de la recherche. Sur le plan professionnel, il prend appui sur sa capacité à transférer ses savoirs et à s'adapter aux situations nouvelles. Sur le plan social, comme sur le plan de la vie démocratique, l'élève s'engage en exerçant son rôle de citoyen éclairé et responsable ainsi qu'en adoptant des attitudes et des comportements souhaitables. Dans ses relations avec les autres, il fait preuve d'ouverture d'esprit et exerce son sens communautaire.

Amener l'élève à intégrer les acquis de la culture

L'élève poursuit la mise en valeur de sa culture personnelle et il sait apprécier diverses formes d'expression culturelle. Ses apprentissages l'ont sensibilisé aux productions culturelles. Il peut en interpréter le sens, en considérer la valeur et prendre conscience du rôle qu'il exerce dans l'expression de la culture. Le développement de son sens critique et de sa conscience sociale ainsi que la consolidation de ses repères historiques l'ouvrent à un univers culturel élargi. Il saisit la diversité des réalités sociales et culturelles et sait apprécier les multiples richesses de la culture québécoise. Finalement, l'élève réinvestit ses acquis culturels en établissant des liens entre les divers phénomènes qui l'entourent et en s'engageant dans des activités à caractère culturel, artistique, sportif, technique ou scientifique.

Amener l'élève à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde

L'élève comprend et produit des discours complexes et variés dans différentes situations. Il démontre de l'autonomie et fait preuve d'habiletés avancées en lecture et en écriture. Sa maîtrise de la langue le rend autonome sur le plan de la réflexion; elle lui permet de se situer par rapport à divers discours et de s'exprimer de manière structurée, rationnelle et précise. Confronté à diverses situations de communication, l'élève exprime, dans une variété de situations, sa vision du monde et son identité. Cette maîtrise lui permet aussi de s'ouvrir à la diffusion des savoirs. De plus, elle le porte à échanger des points de vue et à parfaire sa communication dans la langue d'enseignement et dans la langue seconde.

Compétences communes de la formation collégiale

Les compétences communes sont associées aux visées de la formation collégiale. Elles contribuent à préparer adéquatement l'élève à la vie personnelle et professionnelle.

Résoudre des problèmes

L'élève sait reconnaître un problème et en analyser les éléments. Il inventorie des pistes de solution et met en œuvre celle qu'il considère comme la plus efficace. Il réfléchit sur sa démarche, voit si la solution choisie est appropriée et juge si elle peut être transposée dans d'autres situations.

Exercer sa créativité

En opposant, combinant et réorganisant des concepts, l'élève s'ouvre à de nouvelles avenues. Il peut également le faire en transférant des idées, des stratégies et des techniques dans des situations nouvelles. L'élève accueille de nouvelles idées et différentes façons de faire, tout en évaluant leur pertinence.

S'adapter à des situations nouvelles

Devant une situation nouvelle, l'élève démontre une attitude réceptive et critique. Après avoir analysé la situation en cause, il détermine des moyens pour l'aborder et il les expérimente. Pour s'adapter à un monde en constante mouvance, l'élève travaille en équipe et se soucie de maintenir à jour ses connaissances.

Exercer son sens des responsabilités

L'élève exerce son rôle de citoyen responsable et agit en adoptant des attitudes et des comportements souhaitables sur le plan social comme sur le plan démocratique. Il fait preuve d'éthique et d'intégrité, exerce son jugement critique et s'engage pleinement sur les plans personnel, social et professionnel. Autonome et organisé, l'élève respecte ses engagements.

Communiquer

L'élève livre un message cohérent et adapté à chaque situation. Il fait preuve d'écoute et il structure sa pensée dans le but de formuler un message clair. Il s'appuie sur une variété de stratégies de communication et utilise les technologies de l'information. L'élève évalue la portée de sa communication et revoit, au besoin, ses stratégies.

Mise en œuvre des programmes d'études collégiales

La manière de prendre en considération les visées, les compétences communes, les buts ainsi que les objectifs et les standards appartient à chaque établissement d'enseignement collégial. Leur mise en œuvre ne donne pas nécessairement lieu à des cours communs pour les élèves d'un même établissement. En outre, chaque cours peut traiter d'une partie de ces éléments ou d'un ou de plusieurs de ces éléments. Ce qui importe, c'est que tous les éléments soient pris en considération, dans un ou plusieurs cours, et qu'ils deviennent des objets d'enseignement et d'apprentissage, parce qu'ils ont été reconnus comme essentiels à l'exercice d'une profession ou à la poursuite des études universitaires.

Le programme d'études *Technologie de la production horticole agroenvironnementale (153.F0)*

Le programme d'études *Technologie de la production horticole agroenvironnementale* a été conçu suivant le Cadre d'élaboration des programmes d'études techniques. L'approche implique la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation et elle tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique. Les objectifs et standards servent à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation, cette dernière responsabilité appartenant aux établissements d'enseignement collégial. La réussite du programme d'études permet à l'élève de se qualifier pour exercer sa profession en fonction des compétences attendues à l'entrée sur le marché du travail, et la teneur de ses apprentissages contribue à assurer sa polyvalence.

Le programme *Technologie de la production horticole agroenvironnementale* comprend quatre composantes : la formation spécifique, la formation générale commune à tous les programmes d'études, la formation générale qui lui est propre, la formation générale complémentaire à sa formation spécifique.

- La formation spécifique totalise 65 unités.
- La formation générale commune à tous les programmes d'études totalise 16 $\frac{2}{3}$ unités :
 - langue d'enseignement et littérature : 7 $\frac{1}{3}$ unités;
 - philosophie ou *humanities* : 4 $\frac{1}{3}$ unités;
 - éducation physique : 3 unités;
 - langue seconde : 2 unités.
- La formation générale propre au programme d'études totalise 6 unités :
 - langue d'enseignement et littérature : 2 unités;
 - philosophie ou *humanities* : 2 unités;
 - langue seconde : 2 unités.
- La formation générale complémentaire à la formation spécifique, qui vise à ouvrir l'élève à d'autres champs de connaissances que celui de son programme d'études, totalise 4 unités parmi les domaines suivants :
 - sciences humaines;
 - culture scientifique et technologique;
 - langue moderne;
 - langage mathématique et informatique;
 - art et esthétique;
 - problématiques contemporaines.

Seuls les domaines distincts du programme d'études suivi sont accessibles à l'élève.

Les buts du programme d'études

Formation spécifique

La composante de formation spécifique du programme d'études *Technologie de la production horticole agroenvironnementale* vise à :

- rendre l'élève efficace dans l'exercice d'une profession, soit :
 - lui permettre, dès l'entrée sur le marché du travail, de jouer les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités en lien avec sa profession,
 - lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail (ce qui implique des connaissances et des habiletés techniques et technologiques en matière de communication, de résolution de problèmes, de prise de décisions, d'éthique, de santé et de sécurité, de protection de l'environnement, etc.);
- favoriser l'intégration de l'élève à la vie professionnelle, soit lui faire connaître :
 - le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier de la profession choisie,
 - ses droits et ses responsabilités comme travailleuse ou travailleur;
- favoriser l'évolution de l'élève et l'approfondissement de savoirs professionnels, soit lui permettre :
 - de développer son autonomie et sa capacité d'apprendre ainsi que d'acquérir des méthodes de travail,
 - de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et aux technologies utilisées,
 - de développer sa faculté d'expression, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise,
 - d'adopter des attitudes essentielles à son succès professionnel, de développer son sens des responsabilités et de viser l'excellence;
- favoriser la mobilité professionnelle de l'élève, soit lui permettre :
 - d'adopter une attitude positive à l'égard des changements.

Intentions éducatives

Les intentions éducatives en formation spécifique s'appuient sur des valeurs et des préoccupations importantes, qui servent de guide aux interventions auprès de l'étudiante ou de l'étudiant. Elles touchent généralement des dimensions significatives du développement professionnel et personnel qui n'ont pas fait l'objet de formulations explicites au regard des buts de la formation ou des objectifs et standards. Elles peuvent porter sur des attitudes importantes, des habitudes de travail, des habiletés intellectuelles, etc.

En conformité avec les visées de la formation collégiale, la formation spécifique vise aussi à former la personne à vivre en société de façon responsable, à amener la personne à intégrer les acquis de la culture et, enfin, à amener la personne à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture sur le monde.

Pour le programme d'études *Technologie de la production horticole agroenvironnementale*, les intentions éducatives en formation spécifique sont les suivantes :

- développer l'autonomie;
- développer la capacité de résoudre des problèmes;
- développer et maintenir une bonne condition physique;
- développer la capacité de s'adapter aux changements.

Formation générale commune et propre

Les composantes de la formation générale commune et propre contribuent au développement de douze compétences, associées aux trois visées de la formation collégiale :

- pour la visée « former la personne à vivre en société de façon responsable » :
 - faire preuve d'autonomie et de créativité dans sa pensée et ses actions,
 - faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique,
 - adopter des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir,
 - poursuivre le développement d'un mode de vie sain et actif,
 - assumer ses responsabilités sociales;
- pour la visée « amener la personne à intégrer les acquis de la culture » :
 - reconnaître l'influence de la culture et du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive,
 - reconnaître l'influence des médias, de la science ou de la technologie sur la culture et le mode de vie,
 - analyser des œuvres ou des textes en philosophie ou en *humanities* issus d'époques ou de courants d'idées différents,
 - apprécier des œuvres littéraires, des textes ou d'autres productions artistiques issus d'époques ou de courants d'idées différents;
- pour la visée « amener la personne à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde » :
 - améliorer sa communication dans la langue seconde,
 - maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation,
 - parfaire sa communication orale et écrite dans la langue d'enseignement.

Français, langue d'enseignement et littérature

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des caractéristiques des genres et de certains courants littéraires,
 - des procédés littéraires et langagiers, et de leur contribution au projet d'un texte,
 - des formes de représentations du monde attachées à des œuvres et à des époques,
 - de certaines caractéristiques de l'influence des médias dans diverses situations de communication,
 - de l'héritage culturel québécois et de ses résonances dans le monde actuel;

- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité d'appréciation de la littérature comme moyen de compréhension du monde et comme manifestation esthétique,
 - de son aptitude à analyser et à expliquer des textes littéraires ainsi que d'autres types de discours et à en rendre compte par écrit de façon structurée, cohérente et dans une langue correcte,
 - de sa capacité à organiser logiquement sa pensée et son discours en fonction d'une intention,
 - de sa maîtrise des règles de base du discours et de l'argumentation, notamment sur le plan de la pertinence, de la cohérence et de la suffisance en matière de qualité et de quantité;

- sur le plan des attitudes :
 - de sa prise de conscience de l'importance de la langue d'enseignement pour tous les domaines du savoir,
 - de sa responsabilisation par rapport à ses apprentissages,
 - de son ouverture à d'autres cultures et au monde par la lecture d'œuvres littéraires,
 - de sa capacité à saisir les enjeux sociaux par l'analyse de diverses représentations du monde,
 - de son respect de l'éthique, notamment à l'égard de la propriété intellectuelle,
 - de son autonomie et de sa créativité par différents types de productions.

Philosophie

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en philosophie peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des thèmes, des œuvres et des courants majeurs de la culture philosophique issus d'époques différentes,
 - des caractéristiques du discours philosophique au regard des autres discours présents dans la société actuelle, notamment les discours scientifique et religieux,
 - des concepts clés, des principes et des théories nécessaires à la réflexion philosophique et critique sur les enjeux de l'existence humaine et de son rapport au monde, ainsi que sur l'éthique et le politique,
 - des règles de la logique et de l'argumentation en philosophie, notamment la pertinence, la cohérence et la suffisance,
 - des outils méthodologiques;

- sur le plan des habiletés, de son aptitude :
 - au questionnement, à la problématisation, à la conceptualisation, au jugement, au raisonnement, à l'argumentation, à l'analyse, à l'appréciation, à la capacité à synthétiser, à la comparaison et à l'approfondissement des idées,
 - à la proposition de jugements critiques, théoriques et pratiques, en tenant compte de principes généralisables,
 - à l'utilisation des connaissances philosophiques dans le déploiement d'une réflexion autonome,
 - à l'application de ses connaissances et de ses jugements théoriques à des problèmes philosophiques et à l'analyse de situations actuelles,
 - à la discussion et au jugement de façon rationnelle, tant oralement que par écrit, dans le respect des règles de la logique et de l'argumentation philosophique,
 - au développement d'une réflexion critique sur différents sujets, dont l'impact des médias sur les comportements et les façons de penser,
 - à la communication de ses idées de manière claire et cohérente, à l'oral comme à l'écrit,
 - à l'adoption d'un regard critique sur ses productions afin d'en percevoir les particularités et les forces, et d'en corriger les faiblesses tant sur le plan des idées que sur celui de la langue,
 - à un retour réflexif sur soi, ses savoirs et son agir afin d'élaborer sa pensée et d'orienter son action;
 -
- sur le plan des attitudes, de sa valorisation :
 - de la raison et du dialogue pour apprécier toute question,
 - de la réflexion critique,
 - de l'usage correct de la langue pour l'expression de sa pensée,
 - de l'actualité et de la pertinence du questionnement philosophique sur les enjeux sociaux contemporains,
 - des idées et de leur histoire,
 - de l'exercice de la réflexion sur le plan de l'universel,
 - de la nécessité d'entretenir une vie intellectuelle,
 - de l'ouverture d'esprit, de la créativité, de l'autonomie dans sa pensée et ses actions,
 - de la responsabilité individuelle et citoyenne.

Anglais, langue seconde

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en anglais, langue seconde, peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - du vocabulaire nécessaire pour faire des études supérieures ou s'intégrer au marché du travail,
 - de différentes techniques de lecture nécessaires pour faire des études supérieures ou s'intégrer au marché du travail,
 - de la structure et de la forme de différents documents relatifs aux études supérieures ou au marché du travail,
 - de différentes sources de référence fiables rédigées en anglais,
 - des éléments de la culture du monde anglophone;

- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité à communiquer clairement en respectant le code grammatical de la langue anglaise et les règles de base du discours, c'est-à-dire que la communication est cohérente, que les idées sont pertinentes dans le contexte (auditoire cible, intention) et qu'on y trouve un nombre suffisant d'idées précises pour accomplir la tâche,
 - de sa capacité à communiquer de façon structurée et rationnelle dans des situations dont le degré de complexité correspond à celui des études supérieures ou du marché du travail,
 - de sa capacité d'obtenir et d'utiliser de manière appropriée de l'information pertinente provenant de sources fiables en langue anglaise,
 - de sa capacité d'établir des rapports sociaux et professionnels en anglais,
 - de sa capacité d'accéder à la culture anglophone,
 - de sa capacité d'intégrer, dans une communication en anglais, les connaissances et les habiletés acquises dans l'ensemble de sa formation collégiale;
- sur le plan des attitudes :
 - de sa perception du rôle de l'anglais dans son domaine d'études,
 - de son ouverture à différents aspects de la culture anglophone,
 - de son souci de s'exprimer et d'agir de façon éthique, en particulier sous l'angle du respect dans ses propos, dans ses attitudes en situation d'interaction ou dans l'usage de sources,
 - de son souci d'utiliser des stratégies de retour réflexif sur ses productions.

Éducation physique

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en éducation physique pourra rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des notions et des concepts issus de recherches scientifiques et de leur application méthodique à des activités physiques ou sportives,
 - des liens entre les habitudes de vie, l'activité physique, la condition physique et la santé,
 - des moyens d'évaluer ses capacités et ses besoins par rapport à des activités facilitant l'amélioration de sa condition physique et de sa santé,
 - des règles, des techniques et des conditions de pratique d'un certain nombre d'activités physiques ou sportives,
 - des principaux facteurs socioculturels qui influencent la pratique durable de l'activité physique;

- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité à faire un relevé initial de ses habiletés, de ses attitudes et de ses besoins,
 - de sa capacité à choisir des activités physiques tenant compte de ses facteurs de motivation, de ses possibilités d'adaptation à l'effort et de ses besoins de changements,
 - de sa capacité à appliquer les règles et les techniques d'un certain nombre d'activités physiques en vue d'une pratique régulière et suffisante,
 - de sa capacité à formuler des objectifs réalistes, mesurables, motivants et de les situer dans le temps,
 - de sa capacité à raffiner la maîtrise de techniques et de stratégies de base associées aux activités physiques,
 - de sa capacité à évaluer ses habiletés, ses attitudes et ses progrès, afin d'adapter ses moyens ou ses objectifs à la pratique d'activités physiques,
 - de sa capacité à maintenir ou à augmenter, de façon personnelle et autonome, son niveau de pratique d'activité physique ainsi que sa condition physique pour développer un mode de vie sain et actif,
 - de sa capacité à faire preuve de créativité dans le contexte d'activités physiques,
 - de sa capacité à communiquer ses choix d'activités physiques de façon claire et argumentée;

- sur le plan des attitudes :
 - de sa conscience de l'importance de pratiquer, de façon régulière et suffisante, l'activité physique pour améliorer sa condition physique,
 - de sa conscience des principaux facteurs qui l'encouragent à pratiquer davantage l'activité physique,
 - de sa conscience de l'importance d'évaluer et de respecter ses capacités d'adaptation à l'effort ainsi que les conditions de pratique d'une activité physique avant de s'y engager,
 - de sa valorisation, par les connaissances acquises et la pratique de l'activité physique, de la confiance en soi, de la maîtrise de soi, du respect et de la compréhension de l'autre, ainsi que de l'esprit de coopération,
 - de son sens de l'éthique en respectant les règles de conduite dans ses comportements et ses attitudes pendant la pratique d'activités physiques ou sportives,
 - du respect des différences individuelles et culturelles, de même que de l'environnement dans lequel se déroulent les activités physiques ou sportives,
 - de son appréciation de la valeur esthétique et ludique de l'activité physique,
 - de son intégration des valeurs suivantes : discipline, effort, constance et persévérance,
 - de son encouragement à considérer, comme valeur sociale, la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.

Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Ce domaine a pour but de familiariser l'élève avec les sciences humaines en tant qu'elles constituent une approche particulière de la réalité humaine. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude de l'apport particulier des sciences humaines à la compréhension d'enjeux contemporains, ainsi que l'application d'approches qui relèvent des sciences humaines.

Culture scientifique et technologique

Ce domaine a pour but de présenter la science et la technologie comme des approches spécifiques du réel, dans une perspective de familiarisation avec ce domaine du savoir. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude de la nature générale et d'enjeux actuels de la science et de la technologie, ainsi que l'application de la démarche scientifique.

Langue moderne

Ce domaine a pour but d'initier l'élève aux structures et au vocabulaire de base d'une troisième langue, tout en le sensibilisant à la culture propre des personnes qui la parlent.

Langage mathématique et informatique

Ce domaine a pour but de mettre en valeur la culture mathématique ou informatique. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude du rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine, ainsi que l'utilisation de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques.

Art et esthétique

Ce domaine a pour but de fournir à l'élève une culture générale en explorant diverses formes d'art, ainsi que de développer, chez cet élève, une sensibilité sur le plan esthétique. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'appréciation des formes d'art, ainsi que la réalisation d'une production artistique.

Problématiques contemporaines

Ce domaine s'ouvre à des préoccupations actuelles et transdisciplinaires. La transdisciplinarité renvoie à un type d'approche qui permet d'aborder une problématique contemporaine en fonction de diverses disciplines et de différents champs de savoir, en situant la réflexion au-delà de la simple juxtaposition des matières étudiées.

La finalité du programme d'études

Le programme *Technologie de la production horticole agroenvironnementale* vise à former des technologues en production horticole.

Les technologues en production horticole effectuent différentes tâches en fonction de la nature et de la taille de l'entreprise : régie de culture, activités de gestion, services-conseils, représentation commerciale et recherche. Dans leur travail, ces personnes tiennent compte de la réglementation afférente. La production horticole comprend les cultures fruitières, légumières, ornementales ainsi que les grandes cultures pour des modes de production durables, biologiques, urbains, conventionnels, etc.

Les technologues en production horticole travaillent dans des entreprises de production où ils élaborent des programmes de régie de culture, l'implantation et le suivi. Ces personnes travaillent également dans des entreprises de soutien aux producteurs horticoles où sont offerts des services-conseils et de la représentation commerciale. Elles sont aussi appelées à effectuer des activités d'information, de formation et de recherche dans le domaine horticole. Les technologues sont également embauchés par des organismes gouvernementaux et d'accréditation pour effectuer des inspections ou gérer des programmes de subvention et de certification.

Dans un contexte agroenvironnemental, les technologues tiennent compte des aspects agronomiques, socioéconomiques et écologiques liés à la production horticole. En raison de la constante évolution de leur domaine, ces personnes doivent s'adapter aux changements, tant sur le plan sociologique que sur le plan technologique.

Les objectifs

Liste des énoncés de compétence

Formation spécifique

- 1501 Analyser la fonction de travail.
- 1502 Prévenir les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité au travail.
- 1503 Sélectionner des végétaux.
- 1504 Interagir en contexte professionnel.
- 1505 Analyser des sols et des substrats.
- 1506 Détecter les problèmes abiotiques des végétaux.
- 1507 Dépister les organismes nuisibles et les organismes utiles aux cultures.
- 1508 Multiplier des végétaux.
- 1509 Prévenir des problèmes environnementaux associés à la production horticole.
- 150A Élaborer des programmes de fertigation, d'amendement et de fertilisation.
- 150B Implanter des programmes de gestion phytosanitaire.
- 150C Exploiter de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage en production horticole.
- 150D Contrôler les paramètres environnementaux d'un milieu fermé.
- 150E Appliquer un processus de gestion en production horticole.
- 150F Diriger une équipe de production.
- 150G Assurer la régie d'une culture en milieu fermé.
- 150H Assurer la régie d'une culture annuelle extérieure.
- 150J Assurer la régie d'une culture pérenne extérieure.
- 150K Évaluer la faisabilité économique d'un projet en production horticole.
- 150L Élaborer des programmes de régie de culture.
- 150M Effectuer des activités de recherche appliquée en production horticole.
- 150N Effectuer des activités d'information et de formation en production horticole.
- 150P Commercialiser des produits et des services horticoles.
- 150Q Élaborer le plan d'action d'un projet en production horticole.

Formation générale commune et propre

16 $\frac{2}{3}$ unités et 420 périodes d'enseignement, 6 unités et 150 périodes d'enseignement

Français, langue d'enseignement et littérature

- 4EF0 Analyser des textes littéraires.
- 4EF1 Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés.
- 4EF2 Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.
- 4EFP Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève.

Philosophie

- 4PH0 Traiter d'une question philosophique.
- 4PH1 Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.
- 4PHP Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine.

Anglais, langue seconde

Un objectif à atteindre parmi les suivants :

- 4SA0 Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.
- 4SA1 Communiquer en anglais avec une certaine aisance.
- 4SA2 Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.
- 4SA3 Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle.

Un objectif à atteindre parmi les suivants :

- 4SAP Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAQ Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAR Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAS Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éducation physique

- 4EP0 Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé.
- 4EP1 Améliorer son efficacité dans la pratique d'une activité physique.
- 4EP2 Démontrer sa capacité à se charger de sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Formation générale complémentaire

4 unités et 90 périodes d'enseignement

Deux objectifs à atteindre parmi les suivants, dans des domaines distincts du programme d'études suivi par l'élève :

- 000V Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.
- 000W Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.
- 000X Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.
- 000Y Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.
- 000Z Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.
- 0010 Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.
- 0067 Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.
- 0011 Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.
- 0012 Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.
- 0013 Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.
- 0014 Réaliser une production artistique.
- 021L Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire.
- 021M Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire.

Matrice des compétences

La matrice des compétences permet d'avoir un aperçu global du programme d'études techniques. Elle regroupe l'ensemble des composantes du programme et situe chacune des compétences de la formation spécifique.

La matrice des compétences comprend :

- les compétences générales de la formation spécifique, qui portent sur des activités de travail communes à différentes tâches ou situations;
- les compétences particulières, qui portent sur des tâches directement rattachées à l'exercice de la profession.

La matrice des compétences permet de voir les liens qui existent entre les compétences générales, placées à l'horizontale, et les compétences particulières, placées à la verticale. Le symbole (o) indique un lien, dans l'exercice de la profession, entre une compétence particulière et une compétence générale.

L'ordre de présentation des compétences de la formation spécifique reflète la conception du programme d'études, mais n'infère pas l'application qu'on en fera. La matrice des compétences est fournie à titre indicatif.

MATRICE DES COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES	Numéro de la compétence	COMPÉTENCES GÉNÉRALES															
		Analyser la fonction de travail.	Prévenir les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité au travail.	Sélectionner des végétaux.	Interagir en contexte professionnel.	Analyser des sols et des substrats.	Détecter les problèmes abiotiques des végétaux.	Dépister les organismes nuisibles et les organismes utiles aux cultures.	Multiplier des végétaux.	Prévenir des problèmes environnementaux associés à la production horticole.	Élaborer des programmes de fertigation, d'amendement et de fertilisation.	Implanter des programmes de gestion phytosanitaire.	Expliciter de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage en production horticole.	Contrôler les paramètres environnementaux d'un milieu fermé.	Appliquer un processus de gestion en production horticole.	Diriger une équipe de production.	Évaluer la faisabilité économique d'un projet en production horticole.
Numéro de la compétence		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	19
Assurer la régie d'une culture en milieu fermé.	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Assurer la régie d'une culture annuelle extérieure.	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	
Assurer la régie d'une culture pérenne extérieure.	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	
Élaborer des programmes de régie de culture.	20	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Effectuer des activités de recherche appliquée en production horticole.	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Effectuer des activités d'information et de formation en production horticole.	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Commercialiser des produits et des services horticoles.	23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Élaborer le plan d'action d'un projet en production horticole.	24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Formation spécifique

Code : 1501

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser la fonction de travail.	<ul style="list-style-type: none"> • En se référant à l'organisation du milieu horticole. • À partir des lois, des règlements et des normes. • À l'aide de données récentes sur la profession et le milieu horticole.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
<ul style="list-style-type: none"> • Collecte d'information pertinente. • Analyse critique de l'information. • Manifestation d'intérêt pour la profession. 	
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Examiner la structure et le fonctionnement du milieu horticole.	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de l'organisation des secteurs horticoles. • Distinction juste des professions et des métiers liés au milieu horticole. • Reconnaissance des impacts des échanges commerciaux nationaux et internationaux sur l'horticulture au Québec.
2. Caractériser l'histoire et les perspectives de développement du milieu horticole.	<ul style="list-style-type: none"> • Distinction des périodes marquantes du développement de l'horticulture au Québec. • Distinction de la diversité des modes de production. • Identification des tendances du milieu horticole. • Identification des nouvelles technologies en production horticole.
3. Examiner l'exercice de la profession et ses perspectives.	<ul style="list-style-type: none"> • Définition claire et complète de la profession. • Reconnaissance juste des occasions et des perspectives d'emploi.
4. Examiner les tâches et les opérations liées à la profession, leurs conditions et les exigences de réalisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des tâches et de leurs opérations respectives. • Mise en relation des conditions de réalisation et des exigences se rapportant à chacune des tâches.
5. Examiner les habiletés et les comportements nécessaires à l'exercice de la profession.	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de liens pertinents entre les habiletés, les comportements et les tâches de la profession. • Comparaison réaliste avec ses propres habiletés et comportements.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>6. Examiner le cadre réglementaire régissant le milieu horticole.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des règles relatives aux normes du travail. • Identification claire du rôle, des pouvoirs et des responsabilités des différents organismes à l'échelle fédérale et provinciale. • Examen du cadre normatif général des différents paliers de gouvernement. • Identification des principales normes de certification, de qualité, de production, etc.
<p>7. Examiner le programme d'études et ses exigences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de l'organisation de la formation, des modes d'évaluation et de sanction des études ainsi que des politiques institutionnelles. • Établissement de liens pertinents entre les compétences à atteindre au terme de la formation et la pratique professionnelle.
<p>8. Apprécier l'adéquation entre la profession, le programme d'études et son projet de vie professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en relation appropriée de la profession, du programme d'études et de son projet de vie professionnelle. • Reconnaissance des possibilités de formation continue. • Appréciation réaliste de sa motivation au regard du cheminement prévu vers la pratique professionnelle.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prévenir les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité au travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour des situations courantes qui comportent des risques ou des dangers en horticulture. • En collaboration avec des intervenants en santé ou en sécurité et d'autres personnes-ressources, le cas échéant. • À partir des lois, des règlements et des normes. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de moyens de protection individuelle et collective; ○ de documents de référence; ○ d'outils informatiques et technologiques.
	<p data-bbox="820 772 1437 835">Critères de performance pour l'ensemble de la compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect de la réglementation. • Vigilance constante pour tout ce qui a trait à la santé et à la sécurité. • Corrélation pertinente entre les diverses activités professionnelles et les moyens de prévention. • Reconnaissance de l'importance de réagir avec promptitude et judicieusement dans des situations à risque ou en présence de dangers. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Identifier les risques et les dangers liés à la pratique professionnelle en production horticole.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification juste des risques ou des dangers : <ul style="list-style-type: none"> ○ chimiques; ○ physiques; ○ biologiques; ○ ergonomiques; ○ psychosociaux; ○ liés à la sécurité. • Reconnaissance appropriée des conséquences pouvant découler de manquements en matière de santé et de sécurité.
2. Examiner la réglementation régissant la santé et la sécurité dans le cadre de la pratique professionnelle en production horticole.	<ul style="list-style-type: none"> • Repérage de l'information pertinente. • Corrélation pertinente entre les articles de loi, les règlements, les normes et les activités exercées dans le cadre de la pratique professionnelle. • Identification juste des droits et des obligations des employeurs et des employés.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>3. Identifier les moyens de prévention associés aux risques et aux dangers chimiques et biologiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance juste du niveau de dangerosité pour soi et la collectivité. • Identification juste des moyens et des méthodes de protection individuelle et collective. • Identification précise de méthodes de travail sécuritaires en matière de manipulation et de gestion de produits.
<p>4. Identifier les moyens de prévention associés aux risques et aux dangers ergonomiques, physiques et liés à la sécurité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Distinction des postures de travail limitant les risques de blessures et d'accidents. • Prise en compte des principes ergonomiques dans l'aménagement d'un environnement de travail adéquat. • Identification de méthodes adaptées au déplacement d'objets lourds. • Reconnaissance juste des moyens de prévention des risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne.
<p>5. S'adapter à des difficultés psychosociales inhérentes au contexte de la pratique professionnelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de facteurs de stress liés à la pratique professionnelle. • Utilisation appropriée de moyens permettant d'augmenter sa capacité à gérer le stress. • Identification de stratégies d'intervention auprès de personnes en détresse, intimidantes, agressives, etc. • Prise en compte de ses besoins personnels, de ses limites et de ses capacités par rapport aux exigences professionnelles.
<p>6. Identifier des moyens d'intervention en situation d'urgence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification du protocole d'intervention retenu en cas d'accident ou d'incident. • Identification pertinente du matériel et de l'équipement de premiers soins. • Reconnaissance de l'importance de signaler et de consigner des données relatives à un accident ou à un incident. • Reconnaissance de l'importance d'une collaboration efficace avec les intervenants en santé ou en sécurité et d'autres personnes-ressources, le cas échéant.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Sélectionner des végétaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les types de production horticole. • Pour divers usages horticoles (ex. : nourricier, ornemental, médicinal, textile, tinctorial, pour la phytotechnologie). • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de moyens de protection individuelle et collective; ○ de végétaux; ○ de supports visuels; ○ de documents de référence; ○ de clés d'identification; ○ d'outils informatiques et d'applications spécialisées.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de santé et de sécurité au travail. • Démonstration du sens de l'observation. • Utilisation judicieuse des outils informatiques, des clés et d'autres outils d'identification. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Observer des végétaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Distinction juste des structures anatomiques et morphologiques des végétaux. • Reconnaissance juste des différents stades de développement des végétaux.
2. Identifier des végétaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Application méthodique du processus déductif. • Utilisation méthodique des outils d'identification. • Association juste des végétaux à leur famille d'appartenance. • Distinction précise des adventices. • Reconnaissance des règles internationales de nomenclature. • Attribution correcte du genre, de l'espèce, de la variété et du nom vernaculaire.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Associer des végétaux à différents usages horticoles.	<ul style="list-style-type: none">• Caractérisation correcte des facteurs écologiques et agronomiques influençant l'implantation des végétaux.• Caractérisation juste de différents usages horticoles.• Établissement de liens pertinents entre des usages horticoles, les préférences écologiques et les facteurs agronomiques des végétaux.• Choix approprié de végétaux en fonction des besoins.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Interagir en contexte professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> • En interaction avec des collègues de travail, des producteurs, des technologues, des agronomes, des professionnels du milieu et d'autres personnes-ressources. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de documents de référence; ○ d'outils informatiques et technologiques.
Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
<ul style="list-style-type: none"> • Application appropriée de techniques de communication. • Démonstration d'attitudes d'écoute, d'ouverture aux autres et de conciliation. • Démonstration d'attitudes et de comportements professionnels. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Respect de l'éthique professionnelle. • Utilisation appropriée des médias sociaux. 	
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser les problèmes humains dans le domaine horticole.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance correcte des problèmes humains dans le domaine horticole. • Distinction des moyens d'accompagnement et de soutien offerts. • Reconnaissance juste de ses limites d'intervention.
2. Établir des relations professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Considération juste de ses forces et de ses faiblesses en matière de relations interpersonnelles. • Adaptation du niveau de langage selon les situations et les interlocuteurs. • Ajustement de son approche en fonction des interlocuteurs.
3. Résoudre des conflits interpersonnels.	<ul style="list-style-type: none"> • Considération juste de ses forces et de ses faiblesses en matière de résolution de problèmes interpersonnels. • Manifestation d'écoute et d'ouverture à l'égard d'un point de vue différent. • Argumentation claire et factuelle de son point de vue. • Contribution à la recherche de solutions consensuelles.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire.	<ul style="list-style-type: none">• Distinction appropriée des rôles et des responsabilités des membres de l'équipe.• Adhésion aux objectifs, aux décisions et aux méthodes de travail de l'équipe.• Participation active au sein de l'équipe.• Respect des décisions prises par les membres de l'équipe.• Respect des modes d'action établis par l'équipe.• Contribution à la recherche de solutions aux problèmes et aux changements de situation.• Évaluation juste de sa participation au travail d'équipe.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser des sols et des substrats.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour différents types de sols et de substrats. • Sous la supervision d'une ou d'un agronome, au besoin. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de moyens de protection individuelle; ○ de matériel d'échantillonnage et d'observation; ○ de documents de référence; ○ de supports visuels et de grilles d'analyse; ○ d'équipement de géolocalisation; ○ d'outils informatiques et technologiques.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de santé et de sécurité au travail. • Utilisation appropriée du matériel technique ainsi que des outils informatiques et technologiques. • Établissement de liens entre l'état des sols, les pratiques culturales et l'environnement. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Examiner les propriétés de sols et de substrats.	<ul style="list-style-type: none"> • Observation visuelle des propriétés d'un sol ou d'un substrat. • Manipulation adéquate d'instruments de mesure des propriétés des sols et des substrats (ex. : pH-mètre, tensiomètre, pénétromètre, entonnoir de Berlese). • Identification adéquate des principales propriétés des sols et des substrats. • Identification des impacts des propriétés d'un sol ou d'un substrat sur la productivité d'une culture.
2. Effectuer une analyse de sol ou de substrat.	<ul style="list-style-type: none"> • Choix judicieux de la méthode d'analyse. • Prise en compte des facteurs influençant l'échantillonnage (ex. : saisons, cultures, texture, topographie du sol). • Choix judicieux des sites d'échantillonnage. • Prise d'échantillons conformes au protocole. • Respect des procédures d'envoi au laboratoire d'analyse.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Produire un profil agronomique de sol.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du protocole et des étapes d'une technique d'analyse de profil agronomique de sol. • Utilisation appropriée des chartes visuelles. • Observation adéquate des propriétés du sol. • Compilation conforme des données dans la grille d'analyse.
4. Interpréter les résultats.	<ul style="list-style-type: none"> • Consignation juste des résultats obtenus par observation et des résultats d'analyse de laboratoire. • Analyse rigoureuse des résultats. • Appréciation juste du potentiel agronomique d'un sol ou d'un substrat.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Détecter les problèmes abiotiques des végétaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les types de production horticole. • Pour tous les modes de production. • Pour des problèmes abiotiques courants. • En collaboration avec des producteurs et d'autres personnes-ressources. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de matériel d'échantillonnage; ○ de documents de référence; ○ de moyens de protection individuelle et collective; ○ d'outils informatiques et technologiques.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de santé et de sécurité au travail. • Démonstration du sens de l'observation. • Utilisation judicieuse des documents de référence. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Prise en considération de l'impact de l'environnement sur les végétaux. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Observer la présence de symptômes sur les végétaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Observation juste de différents symptômes de problèmes abiotiques. • Observation méthodique des patrons de distribution sur les végétaux et dans la culture.
2. Inventorier les facteurs de dommage possibles.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance juste des facteurs physico-chimiques (ex. : climat, nutriments, agents chimiques, bris). • Analyse adéquate des données du programme de régie de culture. • Collecte de données relatives aux interventions et aux suivis sur la culture auprès des personnes-ressources concernées. • Collecte de données météorologiques et d'autres informations pertinentes.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Déterminer les facteurs de dommage.	<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement conforme de spécimens, au besoin. • Respect des procédures d'envoi au laboratoire d'analyse, s'il y a lieu. • Interprétation juste des données d'analyse, s'il y a lieu. • Établissement de liens pertinents entre les symptômes, les données, les résultats d'analyse et les facteurs physico-chimiques. • Hiérarchisation des facteurs physico-chimiques selon le degré de probabilité.
4. Déterminer des moyens de prévention et d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de liens pertinents entre les problèmes abiotiques et divers moyens d'intervention. • Propositions appropriées de moyens de prévention et de correction.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Dépister les organismes nuisibles et les organismes utiles aux cultures.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les types de production horticole. • Pour tous les modes de production. • Pour les ravageurs, les agents pathogènes, les adventices et les auxiliaires des cultures. • En collaboration avec des producteurs et d'autres personnes-ressources. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la réglementation; ○ de documents de référence; ○ de matériel et de méthodes de dépistage; ○ d'outils de collecte de données; ○ de registres de traitement; ○ de moyens de protection individuelle et collective; ○ d'outils informatiques et technologiques.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de santé et de sécurité au travail. • Respect de la procédure de travail. • Démonstration du sens de l'observation. • Prise en compte du site et de l'environnement. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Appliquer une méthode de dépistage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des organismes nuisibles et des organismes utiles ainsi que de leurs impacts sur la production. • Observation méthodique des organismes et des dommages sur les plants et les pièges. • Prise en compte des cycles de vie et des conditions de développement des organismes. • Évaluation ou comptage adéquat des populations. • Prélèvement conforme de spécimens et d'échantillons, au besoin.
<p>2. Traiter les données de dépistage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compilation juste des données de dépistage. • Établissement d'un patron de distribution représentatif. • Interprétation des seuils d'intervention en fonction de la culture, de l'environnement, du climat et des objectifs de production.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Transmettre l'information.	<ul style="list-style-type: none">• Établissement de liens pertinents entre les données de dépistage, les interventions culturelles et l'environnement.• Consignation rigoureuse et claire des données et autres informations.• Information complète et structurée.• Communication claire et efficace.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Multiplier des végétaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les types de production horticole. • Pour tous les modes de production. • Sous la supervision de producteurs ou de personnes désignées. • En collaboration avec une équipe de production, des inspecteurs, des agronomes et d'autres personnes-ressources. • À partir d'objectifs de production. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la réglementation; ○ de documents de référence; ○ de moyens de protection individuelle et collective; ○ d'outillage, d'équipement et de matériel; ○ de matériel végétal et d'intrants; ○ d'outils informatiques et technologiques.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de santé et de sécurité au travail. • Organisation méthodique du travail. • Démonstration d'habiletés manuelles conformes aux exigences des techniques de multiplication. • Souci de réduire l'impact environnemental dans son utilisation de matériel, de ressources, etc. • Respect des normes de qualité. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Optimisation du nombre de plants propagés. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Planifier le travail de multiplication.	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des objectifs de production. • Choix judicieux des méthodes de multiplication. • Choix judicieux du matériel végétal en fonction de la technique de propagation et de son état de santé. • Détermination juste de l'outillage, de l'équipement et du matériel nécessaire. • Choix judicieux des substrats, des contenants et des autres intrants.

Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Organiser le travail de multiplication.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification appropriée des stocks. • Organisation efficace de l'espace de travail. • Préparation adéquate du matériel nécessaire.
3. Propager des végétaux par semis.	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation adéquate du substrat. • Remplissage correct des contenants. • Application méthodique des techniques de semis. • Respect de la méthode de repiquage des plantules. • Identification précise des semis et des plantules.
4. Propager des végétaux par bouturage ou greffage.	<ul style="list-style-type: none"> • Désinfection appropriée des outils. • Application méthodique des techniques de bouturage ou de greffage. • Manipulation adéquate des outils de propagation. • Utilisation appropriée des produits propres à la méthode de propagation (ex. : hormones d'enracinement, cire). • Identification précise des plants propagés.
5. Propager des végétaux <i>in vitro</i> .	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination appropriée du milieu de culture à utiliser. • Respect des mesures d'asepsie requises. • Application méthodique des techniques de propagation <i>in vitro</i>. • Identification précise des plants propagés.
6. Propager des végétaux par division ou marcottage.	<ul style="list-style-type: none"> • Désinfection appropriée des outils. • Application méthodique des techniques de division ou de marcottage. • Manipulation adéquate des outils de propagation. • Identification précise des plants propagés.
7. Assurer le suivi.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi régulier de la reprise. • Ajustement des paramètres environnementaux, au besoin. • Interventions appropriées selon la technique et au besoin.
8. Faire un bilan.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation juste de la qualité de la production. • Détermination adéquate des causes liées aux problèmes rencontrés. • Proposition d'améliorations pertinentes, le cas échéant.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Prévenir des problèmes environnementaux associés à la production horticole.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les types de production horticole. • Pour tous les modes de production. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la réglementation; ○ de documents de référence; ○ de programmes de régie de culture, de programmes agroenvironnementaux de fertilisation, etc.; ○ de résultats d'analyse; ○ d'outils et d'instruments de mesure; ○ d'outils informatiques et technologiques.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation judicieuse des documents de référence. • Prise en compte des tendances en matière de protection agroenvironnementale. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les effets des changements climatiques sur la production horticole.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination juste des principaux changements climatiques et de leur impact sur la production horticole. • Détermination des impacts positifs et négatifs de la production horticole sur les changements climatiques.
2. Examiner la réglementation en matière de protection environnementale.	<ul style="list-style-type: none"> • Discernement de la réglementation afférente au volet agroenvironnemental. • Distinction des différentes mesures de prévention et de contrôle en production horticole.
3. Reconnaître les sources potentielles de pollution et de dégradation du sol et de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Distinction juste des différents agents de pollution ainsi que de leur mode de distribution et d'action. • Détermination adéquate des pratiques culturales qui causent la dégradation du sol et de l'environnement.
4. Associer des moyens de prévention et d'intervention aux risques reconnus en production horticole.	<ul style="list-style-type: none"> • Examen précis des moyens de prévention et d'intervention. • Association judicieuse de moyens de prévention et d'intervention à différents problèmes environnementaux. • Prise en considération des aspects technico-économiques des solutions.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Élaborer des programmes de fertigation, d'amendement et de fertilisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les types de production horticole. • Pour tous les modes de production. • Sous la supervision d'une ou d'un agronome, au besoin. • En collaboration avec des producteurs et d'autres personnes-ressources. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la réglementation; ○ de programmes de régie de culture; ○ de documents de référence; ○ de résultats d'analyse des propriétés du sol; ○ de résultats d'analyse d'eau; ○ d'un budget; ○ de moyens de protection individuelle et collective; ○ d'outils informatiques et technologiques.
	<p>Critères de performance pour l'ensemble de la compétence</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la réglementation et des programmes qui ont trait à la fertigation, aux amendements et à la fertilisation. • Respect des règles de santé et de sécurité au travail et de protection de l'environnement. • Prise en compte du mode de production et des objectifs de production. • Respect du budget établi. • Souci de réduire l'impact environnemental dans son utilisation d'amendements et de fertilisants. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.
Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Colliger l'information relative à la production.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Synthèse pertinente de l'information relative aux besoins de la culture. • Analyse complète de la qualité de l'eau d'irrigation et des propriétés du substrat pour un programme de fertigation. • Analyse complète des propriétés du sol pour un programme d'amendement et de fertilisation. • Collecte d'information complémentaire pertinente.

Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Déterminer le programme et ses objectifs.	<ul style="list-style-type: none"> • Choix judicieux du programme en fonction du mode de production. • Formulation précise d'objectifs pertinents.
3. Évaluer les besoins en amendements.	<ul style="list-style-type: none"> • Choix judicieux des amendements organiques et minéraux en fonction du programme et des objectifs. • Ajustement correct du pH. • Évaluation adéquate de la valeur fertilisante des matières organiques disponibles. • Détermination judicieuse des quantités en amendements organiques et minéraux.
4. Évaluer les besoins en engrais.	<ul style="list-style-type: none"> • Choix judicieux des engrais en fonction des types d'engrais, de leur mode d'action et de leur formulation (ex. : engrais de synthèse/biologique). • Choix judicieux des engrais selon le type de programme et les objectifs (ex. : réduction du phosphore, production biologique). • Détermination judicieuse des quantités en engrais.
5. Rédiger le programme.	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des objectifs du programme. • Programme complet, clair, structuré, pertinent et réaliste.
6. Planifier l'implantation et le suivi du programme.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination des tâches d'implantation et de suivi ainsi que de leur fréquence. • Prise en considération des besoins de la culture et des interventions spécifiques requises. • Intégration cohérente du programme au calendrier de production.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Implanter des programmes de gestion phytosanitaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les types de production horticole. • Pour tous les modes de production. • Sous la supervision d'une ou d'un agronome, au besoin. • En collaboration avec des producteurs, des ouvriers horticoles et d'autres personnes-ressources. • À partir de données de dépistage des organismes nuisibles et des organismes utiles aux cultures. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la réglementation; ○ de programmes de régie de culture; ○ de documents de référence; ○ de fiches signalétiques; ○ de registres; ○ de produits phytosanitaires; ○ d'auxiliaires; ○ de pièges et d'instruments de mesure; ○ de résultats d'analyse; ○ d'un budget; ○ de moyens de protection individuelle et collective; ○ d'outils informatiques et technologiques.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence	
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la réglementation qui a trait à la gestion phytosanitaire. • Respect des règles de santé et de sécurité au travail et de protection de l'environnement. • Établissement de liens pertinents entre la présence des ennemis et des auxiliaires, les pratiques culturales, le site et le climat. • Prise en considération du mode de production ainsi que de l'impact sur la santé et l'environnement. • Souci de réduire l'impact environnemental dans son utilisation de matériel, de ressources, etc. • Respect du budget établi. • Qualité et rendement conformes aux attentes de la productrice ou du producteur. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Élaborer le programme.	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte du bilan précédent. • Détermination de mesures préventives pertinentes. • Évaluation juste de l'efficacité des différentes méthodes de lutte. • Établissement d'un programme cohérent, pertinent et réaliste.
2. Organiser l'implantation du programme.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification rigoureuse du matériel et de l'équipement disponibles. • Planification appropriée de l'approvisionnement en intrants et en produits phytosanitaires. • Préparation adéquate des feuilles de prise de données et des registres de traitement.
3. Démarrer le programme.	<ul style="list-style-type: none"> • Application rigoureuse des méthodes de lutte préventives. • Installation appropriée des pièges et des autres instruments de mesure, au besoin.
4. Assurer le suivi.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi méthodique et rigoureux. • Prise en compte des données de dépistage des organismes nuisibles et des organismes utiles aux cultures. • Interprétation cohérente des données de dépistage (ex. : cycles des organismes, interventions préalables, site, climat). • Détermination des interventions appropriées (ex. : auxiliaires, produits phytosanitaires).
5. Introduire des auxiliaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Entreposage et préparation adéquats des auxiliaires. • Vérification de la viabilité des auxiliaires. • Introduction conforme des auxiliaires. • Consignation rigoureuse de l'intervention.
6. Appliquer des produits phytosanitaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des auxiliaires présents, le cas échéant. • Entreposage et préparation des produits phytosanitaires conformes aux normes et aux procédures. • Application des produits phytosanitaires conforme aux normes et aux procédures. • Consignation rigoureuse de l'intervention.
7. Faire un bilan.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation juste de l'efficacité des interventions. • Identification adéquate des points faibles et des points forts de la stratégie. • Consignation rigoureuse et claire des données.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Exploiter de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage en production horticole.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les types de production horticole. • Pour tous les modes de production. • En collaboration avec des producteurs et d'autres personnes-ressources. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la réglementation; ○ de programmes de régie de culture; ○ de guides techniques; ○ de manuels d'utilisation et d'entretien; ○ de moyens de protection individuelle et collective; ○ de machinerie et d'équipement; ○ d'outils manuels, électriques, pneumatiques, etc.; ○ d'outils informatiques et technologiques.
	<p>Critères de performance pour l'ensemble de la compétence</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de santé et de sécurité au travail et de protection de l'environnement. • Vérification de la conformité de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage en fonction de la réglementation. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Déterminer la machinerie, l'équipement et l'outillage nécessaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification adéquate des types de machinerie, d'équipement, d'outillage ainsi que de leurs usages en production horticole. • Détermination appropriée de la puissance de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage. • Choix judicieux de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage en fonction du travail à accomplir et du type de production.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>2. Assurer l'utilisation optimale de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Caractérisation appropriée du mode de fonctionnement. • Manœuvre adéquate de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage. • Réglage adéquat de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage en fonction du travail à accomplir. • Ajustement judicieux selon les situations de travail. • Évaluation juste de la qualité du travail effectué.
<p>3. Assurer l'entretien de base de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des paramètres d'un entretien de base. • Application correcte du programme d'entretien de base. • Reconnaissance juste des limites de ses interventions. • Évaluation juste de la qualité de l'entretien.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Contrôler les paramètres environnementaux d'un milieu fermé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les types de production horticole. • Pour tous les modes de production. • Pour des milieux fermés tels que des serres ou des bâtiments. • Pour un cycle de production. • En collaboration avec des producteurs et d'autres personnes-ressources. • À partir : <ul style="list-style-type: none"> ○ des consignes de la productrice ou du producteur; ○ de programmes de régie de culture; ○ d'installations et d'équipement. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la réglementation; ○ de documents de référence; ○ de moyens de protection individuelle et collective; ○ de manuels d'utilisation et d'entretien; ○ d'outils informatiques et technologiques, y compris des logiciels de contrôle de paramètres environnementaux.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de santé et de sécurité au travail et de protection de l'environnement. • Communication claire avec les producteurs et les autres personnes-ressources. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Évaluer les installations, les systèmes et l'équipement existants d'un milieu fermé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Caractérisation des types de milieux fermés. • Distinction adéquate des installations, des systèmes, des instruments de mesure et de contrôle au chapitre : <ul style="list-style-type: none"> ○ du contrôle climatique; ○ de l'éclairage; ○ de l'irrigation et de la fertigation. • Vérification méthodique des paramètres d'exploitation et de contrôle des systèmes. • Détermination des correctifs à apporter.

Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Assurer le fonctionnement optimal des systèmes et de l'équipement.	<ul style="list-style-type: none"> • Réglage adéquat des paramètres de fonctionnement. • Équilibrage cohérent des différents systèmes de contrôle. • Interprétation juste des alarmes et des signaux. • Évaluation régulière de l'efficacité des systèmes. • Ajustement adéquat des systèmes.
3. Assurer l'entretien de base.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi systématique du programme d'entretien. • Appréciation juste du fonctionnement des systèmes et de l'état des installations. • Détection de défauts des systèmes. • Reconnaissance juste des limites de ses interventions.
4. Assurer le suivi.	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission de l'information pertinente. • Vérification méthodique des correctifs apportés. • Consignation régulière des actions effectuées.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Appliquer un processus de gestion en production horticole.	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le contexte d'activités de production horticole. • À partir des orientations, des politiques, des méthodes et des outils de gestion de l'entreprise. • En collaboration avec des personnes-ressources. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de documents de référence; ○ d'outils de gestion en production horticole (ex. : agenda, calendrier de production, horaire de travail, inventaire, budget, application spécialisée); ○ de moyens de communication; ○ d'outils informatiques et technologiques.

Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation judicieuse des sources d'information. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine. • Reconnaissance de l'importance d'être à jour en matière de courants de gestion.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Procéder à des activités de planification.	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation claire de l'approche de gestion de l'entreprise. • Relevé précis des éléments à considérer dans la planification. • Formulation d'objectifs opérationnels pertinents. • Sélection juste des méthodes et des outils en fonction des objectifs. • Mise en place rigoureuse des méthodes et des outils de planification retenus. • Planification rigoureuse des activités.
2. Procéder à des activités d'organisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Relevé précis des éléments à considérer dans l'organisation. • Sélection juste des méthodes et des outils en fonction des objectifs. • Mise en place rigoureuse des méthodes et des outils d'organisation retenus. • Organisation efficace.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Participer à des activités de direction.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification objective de son type de gestion. • Utilisation de moyens appropriés permettant d'orienter les personnes vers l'atteinte des objectifs. • Établissement et mise en œuvre de moyens de communication adaptés aux situations, aux objectifs et aux personnes.
4. Procéder à des activités de contrôle.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination de normes et de critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs. • Mesure régulière de l'atteinte des objectifs. • Analyse judicieuse des écarts. • Établissement de mesures correctives pertinentes.
5. Adapter des méthodes et des outils de gestion.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification de l'efficacité des méthodes et des outils de gestion. • Conception de méthodes ou d'outils de gestion adaptés à la situation. • Manifestation de curiosité et d'initiative dans la recherche de méthodes et d'outils de gestion novateurs. • Prise en compte des tendances en matière de gestion.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Diriger une équipe de production.	<ul style="list-style-type: none"> • À partir d'un mandat en production horticole. • En collaboration avec des producteurs, des technologues en production horticole, des ouvriers horticoles et d'autres personnes-ressources. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la réglementation, notamment les normes du travail; ○ de la convention collective, s'il y a lieu; ○ de documents de référence; ○ d'outils informatiques et technologiques.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de santé et de sécurité au travail et de protection de l'environnement. • Collaboration efficace avec le personnel de production et les autres personnes-ressources. • Démonstration du sens de l'organisation et du leadership. • Qualité appropriée de la communication. • Respect de l'éthique professionnelle. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Déterminer son style de gestion des ressources humaines.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification objective de son style de leadership. • Détermination réaliste de ses forces et de ses limites. • Détermination de pistes d'amélioration réalistes pour atteindre ses objectifs.
2. Planifier les besoins en ressources humaines.	<ul style="list-style-type: none"> • Précision des tâches à effectuer, des livrables et du temps alloué. • Prise en considération des ressources humaines actuelles et des besoins. • Détermination juste des ressources humaines en fonction du mandat. • Collaboration active au processus de dotation en personnel.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Organiser le travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination adéquate des objectifs à atteindre par l'équipe. • Définition claire des rôles au sein de l'équipe. • Assignment des tâches en fonction des forces et des champs d'intérêt du personnel. • Mobilisation de l'équipe de travail autour des objectifs à atteindre. • Détermination et communication claires des critères de rendement. • Prévision juste du matériel nécessaire.
4. Encadrer le travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Offre appropriée de formations et d'information au personnel. • Vérification de la qualité du travail effectué. • Modulation appropriée du style de leadership en fonction des situations. • Détermination de solutions pertinentes pour régler des problèmes. • Résolution adéquate des différends et des conflits. • Rétroaction judicieuse au moment opportun.
5. Animer des réunions de travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation adéquate de réunions. • Attitudes et communication favorisant un bon climat de travail. • Respect de l'ordre du jour. • Démonstration de leadership. • Suivi approprié à la réunion.
6. Dresser un constat de la situation.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation juste du travail effectué en fonction des critères établis. • Réévaluation juste des besoins en main-d'œuvre. • Détermination des besoins en formation continue. • Évaluation juste de ses aptitudes au regard de l'encadrement d'une équipe.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Assurer la régie d'une culture en milieu fermé.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les types de production horticole. • Pour tous les modes de production. • Sous la supervision de producteurs ou de personnes désignées. • En collaboration avec une équipe de production, des inspecteurs, des agronomes et d'autres personnes-ressources. • À partir : <ul style="list-style-type: none"> ○ du bilan de fin de saison; ○ de programmes de régie de culture; ○ de registres de culture. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la réglementation; ○ de documents de référence; ○ d'inventaires; ○ d'un budget; ○ de moyens de protection individuelle et collective; ○ d'équipement, d'outillage, d'instruments de mesure, de matériel, de matériel végétal et d'intrants; ○ de systèmes de contrôle environnemental; ○ d'outils informatiques et technologiques.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de santé et de sécurité au travail, de protection de l'environnement et des normes de qualité. • Collaboration efficace avec le personnel de production et les autres personnes-ressources. • Respect du calendrier de production et du budget établi. • Utilisation appropriée de l'équipement, du matériel et des outils. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Souci de réduire l'impact environnemental dans son utilisation de matériel, de ressources, etc. • Tenue efficace des registres. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Organiser l'implantation de la culture.	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse méthodique du programme de régie de culture. • Préparation adéquate des installations et de l'équipement. • Approvisionnement suffisant en intrants et en matériel.
2. Planter la culture.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des quantités et de l'espace établis dans le programme. • Contrôle adéquat des paramètres environnementaux. • Respect des techniques d'implantation. • Application judicieuse des programmes d'amendement, de fertilisation, d'irrigation et de gestion phytosanitaire. • Interventions appropriées dans le suivi de la levée ou de la reprise. • Installation appropriée des instruments de mesure.
3. Intervenir en cours de production.	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation méthodique des opérations culturales en cours de production. • Suivi rigoureux des programmes d'amendement, de fertilisation, d'irrigation et de gestion phytosanitaire. • Évaluation juste du développement des plants, du rendement potentiel, de la qualité de la production et des stades de récolte. • Réajustement adéquat des paramètres environnementaux. • Ajustement approprié des interventions en cours de production.
4. Effectuer les activités préalables à la vente des produits.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination des activités de récolte, d'entreposage, de conditionnement et de classement en fonction des cultures. • Réalisation méthodique des activités.
5. Dresser le bilan de la régie de culture.	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse juste de la pertinence des informations colligées dans les registres de production. • Évaluation de l'efficacité des interventions sur les plans agronomique et environnemental. • Détermination judicieuse des causes des écarts de production. • Discrimination appropriée des facteurs contrôlables. • Propositions d'améliorations pertinentes.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Assurer la régie d'une culture annuelle extérieure.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les types de production horticole. • Pour tous les modes de production. • Sous la supervision de producteurs ou de personnes désignées. • En collaboration avec une équipe de production, des inspecteurs, des agronomes et d'autres personnes-ressources. • À partir : <ul style="list-style-type: none"> ○ du bilan de fin de saison; ○ de programmes de régie de culture; ○ de registres de culture. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la réglementation; ○ de documents de référence; ○ d'inventaires; ○ d'un budget; ○ de moyens de protection individuelle et collective; ○ de machinerie, d'équipement, d'outillage, d'instruments de mesure, de matériel, de matériel vivant et d'intrants; ○ d'outils informatiques et technologiques.
	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de santé et de sécurité au travail, de protection de l'environnement et des normes de qualité. • Collaboration efficace avec le personnel de production et les autres personnes-ressources. • Respect du calendrier de production et du budget établi. • Utilisation appropriée de la machinerie, de l'équipement, du matériel et des outils. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Souci de réduire l'impact environnemental dans son utilisation de matériel, de ressources, etc. • Tenue efficace des registres. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Organiser l'implantation de la culture.	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse méthodique du programme de régie de culture. • Préparation adéquate des installations et de l'équipement. • Approvisionnement suffisant en intrants et en matériel.
2. Planter la culture.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des quantités et de l'espace établis dans le programme. • Application méthodique des opérations de conservation du sol. • Réalisation méthodique des opérations culturales de pré-implantation et d'implantation. • Application judicieuse des programmes d'amendement, de fertilisation, d'irrigation et de gestion phytosanitaire. • Interventions appropriées dans le suivi de la levée ou de la reprise. • Installation appropriée des instruments de mesure et de l'équipement.
3. Intervenir en cours de production.	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation méthodique des opérations culturales en cours de production. • Suivi rigoureux des programmes d'amendement, de fertilisation, d'irrigation et de gestion phytosanitaire. • Évaluation juste du développement des plants ainsi que du rendement potentiel et de la qualité de la production. • Ajustement approprié des interventions en cours de production. • Application méthodique des opérations de conservation du sol.
4. Effectuer les activités préalables à la vente des produits.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination des activités de récolte, d'entreposage, de conditionnement et de classement en fonction des cultures. • Réalisation méthodique des activités.
5. Dresser le bilan de la régie de culture.	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse juste de la pertinence des informations colligées dans les registres de production. • Évaluation de l'efficacité des interventions sur les plans agronomique et environnemental. • Détermination judicieuse des causes des écarts de production. • Discrimination appropriée des facteurs contrôlables. • Propositions d'améliorations pertinentes.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Assurer la régie d'une culture pérenne extérieure.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les types de production horticole. • Pour tous les modes de production. • Sous la supervision de producteurs ou de personnes désignées. • En collaboration avec une équipe de production, des inspecteurs, des agronomes et d'autres personnes-ressources. • À partir : <ul style="list-style-type: none"> ○ du bilan de fin de saison; ○ de programmes de régie de culture; ○ de registres de culture. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la réglementation; ○ de documents de référence; ○ d'inventaires; ○ d'un budget; ○ de moyens de protection individuelle et collective; ○ de machinerie, d'équipement, d'outillage, d'instruments de mesure, de matériel, de matériel vivant et d'intrants; ○ d'outils informatiques et technologiques.
	<p style="text-align: center;">Critères de performance pour l'ensemble de la compétence</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de santé et de sécurité au travail, de protection de l'environnement et des normes de qualité. • Collaboration efficace avec le personnel de production et les autres personnes-ressources. • Respect du calendrier de production et du budget établi. • Utilisation appropriée de l'équipement, du matériel et des outils. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Souci de réduire l'impact environnemental dans son utilisation de matériel, de ressources, etc. • Tenue efficace des registres. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Organiser l'implantation de la culture à la première saison.	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse méthodique du programme de régie de culture. • Préparation adéquate des installations et de l'équipement. • Approvisionnement suffisant en intrants et en matériel.
2. Implanter la culture à la première saison.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des quantités et de l'espace établis dans le programme. • Application méthodique des opérations de conservation du sol. • Réalisation méthodique des opérations culturales de pré-implantation et d'implantation. • Application judicieuse des programmes d'amendement, de fertilisation, d'irrigation et de gestion phytosanitaire. • Interventions appropriées dans le suivi de la reprise. • Installation appropriée des instruments de mesure et de l'équipement.
3. Effectuer les opérations culturales printanières pour les années subséquentes.	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation méthodique des opérations culturales printanières. • Suivi rigoureux des programmes d'amendement, de fertilisation, d'irrigation et de gestion phytosanitaire. • Application méthodique des opérations de conservation du sol. • Production d'un bilan juste de l'état de la culture en début de saison.
4. Intervenir en cours de production.	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation méthodique des opérations culturales en cours de production. • Suivi rigoureux des programmes d'amendement, de fertilisation, d'irrigation et de gestion phytosanitaire. • Évaluation du développement des plants ainsi que du rendement potentiel et de la qualité de la production. • Ajustement approprié des interventions en cours de production. • Application méthodique des opérations de conservation du sol.
5. Effectuer les activités préalables à la vente des produits.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination des activités de récolte, d'entreposage, de conditionnement et de classement en fonction des cultures. • Réalisation méthodique des activités.
6. Préparer les cultures pour l'hiver.	<ul style="list-style-type: none"> • Discernement précis des opérations d'hivernation en fonction de la culture. • Réalisation méthodique des opérations d'hivernation.

Éléments de la compétence	Critères de performance
7. Dresser le bilan de la régie de culture.	<ul style="list-style-type: none">• Analyse juste de la pertinence des informations colligées dans les registres de production.• Évaluation de l'efficacité des interventions sur les plans agronomique et environnemental.• Détermination judicieuse des causes des écarts de production.• Discrimination appropriée des facteurs contrôlables.• Propositions d'améliorations pertinentes.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Évaluer la faisabilité économique d'un projet en production horticole.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les types de production horticole. • Pour tous les modes de production. • Sous la supervision de la productrice ou du producteur. • En collaboration avec des personnes-ressources. • À partir : <ul style="list-style-type: none"> ○ d'un projet nécessitant des investissements; ○ des objectifs de production de l'entreprise; ○ du plan marketing, s'il y a lieu. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la réglementation; ○ de documents de référence, notamment sur des notions d'économie en horticulture; ○ de programmes de subvention; ○ d'états financiers; ○ d'un budget; ○ d'outils informatiques et technologiques, y compris des applications comptables.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des états financiers. • Prise en compte des tendances et des informations relatives au marché. • Respect des objectifs de production. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Établir le portrait de la situation de l'entreprise au regard du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Clarification du projet de la productrice ou du producteur. • Consignation exhaustive de l'information pertinente. • Prise en compte des objectifs de l'entreprise et du plan marketing, s'il y a lieu. • Identification appropriée des caractéristiques du site, des installations, de la machinerie, de l'équipement, etc., en fonction du changement proposé. • Prise en compte de la concurrence. • Analyse judicieuse des données financières de l'entreprise au chapitre des revenus, des dépenses, de l'actif et du passif.

Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Établir un budget prévisionnel.	<ul style="list-style-type: none"> • Prévion judicieuse des revenus et des dépenses au regard du projet. • Exactitude des calculs. • Structuration et consignation adéquates de l'information.
3. Évaluer les impacts économiques du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation adéquate du seuil de rentabilité. • Estimation réaliste du besoin de financement nécessaire au changement. • Prise en compte des programmes de subvention. • Estimation juste de la capacité de remboursement.
4. Communiquer l'information.	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation claire et structurée de l'information à la productrice ou au producteur. • Expression claire et concise de suggestions et de solutions de rechange, le cas échéant.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Élaborer des programmes de régie de culture.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les types de production horticole. • Pour tous les modes de production. • À l'extérieur ou en milieu contrôlé. • En collaboration avec des producteurs et d'autres personnes-ressources. • À partir d'un site et d'infrastructures existants. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la réglementation; ○ de documents de référence; ○ de cahiers des charges et de normes de certification; ○ d'études de marché; ○ de prévisions annuelles; ○ d'un budget; ○ de plans; ○ de registres; ○ d'outils informatiques et technologiques.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de protection de l'environnement et des normes de qualité. • Conformité à la réglementation afférente. • Recherche complète et pertinente de données et d'information manquantes. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Préciser les objectifs de production.	<ul style="list-style-type: none"> • Clarification des objectifs relatifs au mode de production, au type de culture, au marché visé, etc. • Estimation des possibilités de certification et de mise en marché. • Évaluation de la rentabilité potentielle. • Analyse pertinente des programmes de subvention disponibles.
2. Caractériser le site.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation juste du site, des infrastructures, de la machinerie et de l'équipement existants. • Analyse juste de l'environnement édaphique et atmosphérique.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Déterminer le type de culture et de variétés.	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection pertinente d'une production en fonction des objectifs, du site, des infrastructures et du marché visé. • Choix approprié des variétés. • Identification juste des besoins de la culture.
4. Déterminer les éléments du programme.	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des obligations relatives au processus de certification, s'il y a lieu. • Détermination précise des tâches et des opérations de pré-plantation, d'implantation, de suivi, d'entretien, de récolte, de conditionnement, de vente et d'hivernage. • Détermination des programmes d'amendement, de fertilisation, d'irrigation et de gestion phytosanitaire. • Choix judicieux des installations, de la machinerie, de l'équipement et des intrants nécessaires. • Réalisation d'un croquis représentatif de la configuration de la culture. • Estimation réaliste des besoins relatifs aux ressources humaines, matérielles et financières.
5. Rédiger le programme.	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des objectifs de production. • Programme complet, clair, structuré, pertinent et réaliste.
6. Produire un calendrier et les registres de production.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination de la séquence logique des tâches et des opérations à effectuer. • Évaluation juste du temps requis. • Calendrier complet, détaillé, structuré et réalisable. • Adaptation ou élaboration appropriée de registres de production.
7. Présenter le programme aux fins de validation.	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation claire et structurée du programme. • Argumentaire appuyé sur des données objectives. • Prise en compte des commentaires. • Ajustements pertinents, s'il y a lieu.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des activités de recherche appliquée en production horticole.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour des recherches favorisant le développement du domaine horticole. • Au sein d'une équipe de recherche. • Sous la supervision d'une chercheuse ou d'un chercheur. • En collaboration avec divers intervenants. • À partir d'un projet et d'un protocole de recherche. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la réglementation; ○ de documents et de données probantes; ○ d'instruments de mesure, de matériel végétal et d'intrants; ○ de machinerie, d'équipement, d'appareils et d'outils; ○ de moyens de protection individuelle et collective; ○ d'un budget; ○ d'outils informatiques et technologiques, y compris des outils statistiques.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de santé et de sécurité au travail et de protection de l'environnement. • Respect de la réglementation et de l'éthique de la recherche. • Respect de la démarche scientifique. • Respect du protocole de recherche. • Collaboration efficace avec l'équipe de recherche et les intervenants. • Respect du budget établi. • Utilisation appropriée de la machinerie, de l'équipement, des appareils et des outils. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Souci de réduire l'impact dans son utilisation de matériel, de ressources, etc. • Rigueur et souci du détail. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Planifier l'activité de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des principales sources de financement disponibles. • Reconnaissance appropriée des rôles et des responsabilités des membres de l'équipe de recherche. • Identification juste de la problématique, des objectifs et des hypothèses. • Clarification appropriée du mandat et du travail à effectuer. • Collecte d'information complémentaire, le cas échéant. • Proposition judicieuse d'ajustements au protocole de recherche, s'il y a lieu. • Établissement d'un plan de travail précis.
2. Mettre en place le dispositif expérimental.	<ul style="list-style-type: none"> • Conception d'outils de collecte de données complets et cohérents. • Préparation adéquate du site, du matériel et des installations requises.
3. Effectuer les manipulations expérimentales.	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation adéquate des manipulations requises. • Consignation rigoureuse et claire des données et des observations. • Ajustements pertinents, s'il y a lieu.
4. Analyser les données et les observations.	<ul style="list-style-type: none"> • Compilation précise des données. • Prise en compte des observations effectuées. • Analyse critique des données probantes. • Interprétation juste et objective des résultats.
5. Contribuer à la rédaction et à la diffusion du rapport de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de liens pertinents entre les objectifs du projet et les résultats. • Rédaction conforme aux standards du milieu scientifique. • Respect des droits d'auteur. • Collaboration efficace à la diffusion des résultats.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des activités d'information et de formation en production horticole.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour des activités d'information auprès de publics cibles. • Pour des activités de formation auprès de clients, de producteurs et d'équipes de production horticole. • Individuellement ou en équipe. • À partir : <ul style="list-style-type: none"> ○ d'un mandat ou de besoins exprimés; ○ d'un budget. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la réglementation; ○ de documents de référence; ○ de matériel; ○ d'outils informatiques et technologiques.
	<p data-bbox="813 869 1443 940">Critères de performance pour l'ensemble de la compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse critique des sources d'information. • Démonstration du sens de l'organisation. • Vulgarisation adéquate de l'information. • Utilisation d'une approche adaptée à la clientèle. • Respect des droits d'auteur. • Respect du budget alloué et des ressources disponibles. • Valorisation du domaine de l'horticulture. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Préciser les objectifs de l'activité d'information ou de formation.	<ul style="list-style-type: none"> • Clarification du besoin d'information ou de formation. • Prise en compte de la clientèle visée, du contexte et des moyens disponibles. • Formulation des objectifs précis de l'activité. • Détermination du type d'activité approprié à la situation.

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>2. Préparer l'activité d'information ou de formation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche d'information complète et pertinente. • Choix pertinent du moyen de diffusion de l'activité en fonction de l'objectif, de la clientèle, du contexte et du budget. • Établissement d'un plan de travail réaliste. • Planification cohérente du déroulement et des ressources nécessaires à l'activité. • Préparation adéquate des documents ou du matériel requis. • Promotion efficace de l'activité prévue.
<p>3. Animer l'activité d'information ou de formation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du sujet et clarté de l'information transmise. • Démonstration de confiance en soi. • Gestion appropriée du droit de parole. • Application appropriée de techniques et de moyens de communication. • Gestion appropriée du temps en fonction de l'atteinte des objectifs. • Démonstration de la capacité à faire face aux imprévus.
<p>4. Faire un bilan de l'activité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation juste et complète de l'activité par les participants. • Détermination des points à améliorer par rapport à l'atteinte des objectifs, aux moyens et à l'animation.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Commercialiser des produits et des services horticoles.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour des services-conseils dans le domaine de la production horticole et de la vente de produits. • Sous la supervision d'une ou d'un agronome, s'il y a lieu. • En collaboration avec des producteurs, des clients et des détaillants. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la réglementation; ○ de catalogues de produits et de services; ○ de manuels d'utilisation des produits; ○ d'analyses statistiques relatives aux ventes de produits et de services; ○ d'outils de promotion et de service après-vente; ○ de médias promotionnels; ○ d'un budget de promotion; ○ d'un calendrier de promotion; ○ d'outils informatiques et technologiques.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de santé et de sécurité au travail et de protection de l'environnement. • Respect de la réglementation afférente. • Utilisation appropriée des documents de référence. • Démonstration d'attitudes propices aux services-conseils et à la vente. • Respect de l'éthique professionnelle. • Reconnaissance juste des limites de ses interventions. • Utilisation appropriée d'outils informatiques et technologiques. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser l'entreprise de produits et de services.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de la mission et des politiques de l'entreprise. • Description précise des caractéristiques des produits ou des services offerts. • Analyse méthodique des statistiques relatives aux ventes de produits et de services. • Démarche méthodique pour se tenir à jour en matière de tendances du marché.

Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Cerner le marché visé.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration cohérente d'un plan de prospection. • Analyse méthodique du marché et des clients potentiels. • Analyse méthodique des moments opportuns dans le cycle de vente et de promotion. • Composition cohérente d'une liste de clients potentiels. • Précision réaliste des objectifs à atteindre.
3. Appliquer une stratégie de promotion d'un produit ou d'un service.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des politiques de l'entreprise. • Respect des moments opportuns dans le cycle de vente et de promotion selon la clientèle. • Établissement d'un calendrier de promotion pertinent. • Mise en marché efficace des promotions.
4. Proposer des produits.	<ul style="list-style-type: none"> • Caractérisation juste des besoins de la clientèle. • Détermination juste des produits en fonction des besoins définis. • Application appropriée des techniques de communication et de négociation. • Respect des étapes d'un entretien de vente. • Entente claire avec la cliente ou le client au sujet des modalités du contrat. • Encadrement approprié de la cliente ou du client lors de la révision et de la signature du contrat.
5. Offrir des services-conseils.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination juste des services en fonction des besoins définis. • Obtention et validation des données complémentaires pertinentes. • Proposition de services adaptés aux besoins définis. • Entente claire avec la cliente ou le client au sujet de la prestation de services.
6. Assurer un suivi.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi approprié en fonction du service ou du produit offert. • Consultation appropriée de la clientèle pour évaluer le taux de satisfaction. • Démonstration d'une attitude appropriée en situation de résolution de problèmes. • Respect d'une procédure standardisée de résolution de problèmes.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Élaborer le plan d'action d'un projet en production horticole.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour un projet horticole agroenvironnemental. • Pour l'accompagnement de producteurs. • En collaboration avec des producteurs et d'autres personnes-ressources. • À partir d'un mandat. • À l'aide : <ul style="list-style-type: none"> ○ de la réglementation; ○ de documents de référence; ○ d'un budget; ○ de moyens de protection individuelle et collective; ○ d'outils informatiques et technologiques.

	Critères de performance pour l'ensemble de la compétence
	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de santé et de sécurité au travail et de protection de l'environnement. • Établissement et maintien d'une relation de confiance avec les producteurs. • Collaboration efficace avec les divers intervenants. • Prise en compte des tendances du domaine horticole. • Souci de réduire l'impact environnemental dans son utilisation de matériel, de ressources, etc. • Utilisation appropriée des outils informatiques et technologiques. • Utilisation correcte de la terminologie du domaine.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Préciser les objectifs du mandat.	<ul style="list-style-type: none"> • Clarification des besoins et des attentes de la productrice ou du producteur. • Délimitation claire du mandat. • Détermination précise de la réglementation, des programmes de subvention et de certification applicables.
2. Effectuer une collecte de données sur l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> • Caractérisation adéquate du site et du territoire. • Identification précise des pratiques culturelles de l'entreprise. • Analyse juste de la situation agronomique et environnementale de l'entreprise. • Recherche d'information et prise de données complémentaires pertinentes.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Évaluer les impacts du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Interprétation adéquate de l'ensemble des données et des informations. • Évaluation juste des impacts agronomiques, économiques et environnementaux.
4. Rédiger le plan d'action.	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination des actions requises. • Détermination des besoins en ressources humaines, matérielles et financières. • Identification juste des impacts liés au projet. • Validations auprès de la productrice ou du producteur en cours de processus. • Plan d'action complet, clair, structuré, pertinent, réaliste et conforme au mandat.
5. Présenter le plan d'action à la productrice ou au producteur.	<ul style="list-style-type: none"> • Explications claires du plan d'action. • Argumentaire appuyé sur des données objectives. • Présentation juste des impacts associés. • Prise en compte des commentaires de la productrice ou du producteur. • Ajustements pertinents, s'il y a lieu.
6. Évaluer la démarche effectuée.	<ul style="list-style-type: none"> • Validation de l'expérience client. • Bilan objectif de la démarche.

Formation générale commune et propre

Langue d'enseignement et littérature

Code : 4EF0

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence

Analyser des textes littéraires.

Éléments de la compétence

Critères de performance

1. Reconnaître le propos du texte.	<ul style="list-style-type: none"> Formulation juste des éléments importants du propos du texte.
2. Repérer et classer des thèmes et des procédés stylistiques.	<ul style="list-style-type: none"> Relevé des principales manifestations thématiques et stylistiques. Classement approprié des principales manifestations thématiques et stylistiques.
3. Choisir les éléments d'analyse.	<ul style="list-style-type: none"> Liens pertinents entre le propos du texte, les manifestations thématiques et les manifestations stylistiques.
4. Élaborer un plan de rédaction.	<ul style="list-style-type: none"> Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de rédaction. Pertinence et cohérence du plan. Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une analyse littéraire, un commentaire composé ou une explication de textes.	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation appropriée des éléments d'analyse. Pertinence des exemples choisis. Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. Précision et richesse du vocabulaire. Respect du registre de langue approprié. Respect des règles de présentation d'une production écrite. Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. Rédaction d'un texte d'au moins 700 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation appropriée de stratégies de révision. Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : 2-2-3 ou 1-3-3

Unités : 2 ⅓

Précision : Les textes littéraires analysés appartiennent à deux époques distinctes et à deux genres différents.

L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux dans le cadre cet objectif, permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Reconnaître le traitement d'un thème dans un texte.	<ul style="list-style-type: none"> Relevé des procédés stylistiques et littéraires utilisés pour le développement du thème.
2. Situer le texte dans son contexte culturel et sociohistorique.	<ul style="list-style-type: none"> Mention des éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
3. Dégager les rapports entre le réel, le langage et l'imaginaire.	<ul style="list-style-type: none"> Liens pertinents entre le thème, les procédés stylistiques et littéraires, et les éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
4. Élaborer un plan de dissertation.	<ul style="list-style-type: none"> Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de la dissertation. Pertinence et cohérence du plan. Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une dissertation explicative.	<ul style="list-style-type: none"> Respect des limites du sujet de la dissertation. Développement approprié des idées. Pertinence des exemples choisis. Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. Précision et richesse du vocabulaire. Respect du registre de langue approprié. Respect des règles de présentation d'une production écrite. Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. Rédaction d'une dissertation explicative d'au moins 800 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation appropriée de stratégies de révision. Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : 3-1-3

Unités : 2 ⅓

Précision : L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux dans le cadre cet objectif, permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Reconnaître les caractéristiques de textes de la littérature québécoise.	<ul style="list-style-type: none"> Description appropriée des représentations du monde contenues ou exprimées dans des textes de la littérature québécoise.
2. Comparer des textes.	<ul style="list-style-type: none"> Choix pertinent des critères de comparaison. Relevé des ressemblances et des différences significatives entre des textes littéraires.
3. Déterminer un point de vue critique.	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du point de vue critique.
4. Élaborer un plan de dissertation.	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence et cohérence du plan. Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une dissertation critique.	<ul style="list-style-type: none"> Respect des limites du sujet de la dissertation. Emploi d'arguments appropriés. Justification du point de vue critique. Pertinence des exemples choisis. Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. Précision et richesse du vocabulaire. Respect du registre de langue approprié. Respect des règles de présentation d'une production écrite. Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. Rédaction d'une dissertation critique d'au moins 900 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation appropriée de stratégies de révision. Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : 3-1-4

Unités : 2 $\frac{2}{3}$

Précision : L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux dans le cadre cet objectif, permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Analyser les caractéristiques de la situation de communication dans des discours d'ordre culturel ou d'un autre ordre.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en évidence précise des composantes de la situation de communication. • Relevé des facteurs contextuels de la situation de communication. • Détermination de l'influence des médias sur la situation de communication. • Établissement de liens entre les composantes et les facteurs de la situation de communication.
2. Déterminer un sujet et un objectif de communication.	<ul style="list-style-type: none"> • Exploration de sujets variés. • Choix justifié d'un sujet et d'un objectif de communication.
3. Rechercher l'information dans des discours littéraires ou non littéraires.	<ul style="list-style-type: none"> • Choix approprié des sources d'information. • Choix pertinent des éléments d'information.
4. Élaborer une stratégie en fonction de la situation et de l'objectif de communication.	<ul style="list-style-type: none"> • Choix judicieux des procédés à utiliser dans la situation de communication. • Choix judicieux des moyens d'expression.
5. Préparer et présenter des discours oraux de type informatif, critique ou expressif, liés, notamment, à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de la contribution de procédés oraux à la conception de son discours. • Recherche de divers moyens d'aborder et de structurer un sujet. • Utilisation pertinente des éléments liés à la présentation d'un discours oral. • Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le discours oral. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des aspects du code linguistique propres au discours oral.
6. Rédiger des textes de type informatif, critique ou expressif, liés, notamment, à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de la contribution de procédés d'écriture à la conception de son texte. • Recherche de divers moyens d'aborder et de structurer un sujet. • Respect des règles définissant les différents types de textes. • Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le texte écrit. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect des règles d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation. • Respect des règles de présentation d'un texte écrit.
7. Réviser et corriger les textes.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Périodes d'enseignement : 60

Unités : 2

Précision : L'étude d'un minimum de huit œuvres permet d'atteindre les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Traiter d'une question philosophique.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Distinguer la philosophie des autres discours sur la réalité.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance des principales caractéristiques de la philosophie : projets, objets, méthodes. • Identification des principales différences entre le discours philosophique et les discours scientifique et religieux. • Présentation claire de l'avènement de la philosophie et de quelques moments de son évolution.
2. Présenter la contribution de philosophes de la tradition gréco-latine au traitement de questions.	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation cohérente de la pensée de l'auteur. • Référence appropriée au contexte sociohistorique de la contribution. • Reconnaissance de l'intérêt actuel de la contribution.
3. Produire une argumentation sur une question philosophique.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une problématique philosophique pertinente sur une question. • Formulation claire d'une thèse. • Présentation judicieuse d'arguments, d'objections et de réfutations. • Respect des exigences de la rationalité dans l'argumentation. • Rédaction d'un texte argumentatif d'au moins 700 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie

Pondération : 3-1-3

Unités : 2 ½

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Caractériser quelques conceptions philosophiques modernes et contemporaines de l'être humain.	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des principales caractéristiques des conceptions : concepts, principes et présupposés. • Usage approprié des concepts clés.
2. Situer les conceptions examinées dans leur contexte et dans les courants de pensée correspondants.	<ul style="list-style-type: none"> • Exposé de certains aspects significatifs du contexte historique d'émergence dans lequel les conceptions sont nées. • Démonstration suffisante de liens entre les conceptions et les courants de pensée dans lesquels elles s'inscrivent.
3. Comparer des conceptions philosophiques de l'être humain à propos de problèmes actuels ou de thèmes communs.	<ul style="list-style-type: none"> • Exposé des principales ressemblances et différences entre les conceptions. • Reconnaissance des conséquences pour la pensée et l'action des conceptions. • Prise de position critique et argumentée à l'égard d'une conception. • Respect des exigences de la rationalité dans l'argumentation. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 800 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie

Pondération : 3-0-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Définition claire des notions de base de l'éthique et du politique. • Utilisation appropriée des notions. • Élaboration suffisante de la problématique éthique d'une situation personnelle, sociale et politique.
2. Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation judicieuse de quelques théories philosophiques, éthiques et politiques éclairant des problèmes relatifs à l'action et aux valeurs : contexte historique, concepts et principes.
3. Appliquer des théories philosophiques, éthiques et politiques à des situations actuelles, choisies, notamment, dans le champ d'études de l'élève.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance des principales composantes de la situation : contexte, faits et personnes. • Formulation claire des questions éthiques et politiques relatives à la situation. • Mise en évidence des conflits de valeurs et des enjeux. • Application judicieuse de deux théories philosophiques à la discussion de questions éthiques et politiques.
4. Défendre une position critique à propos d'une situation problématique.	<ul style="list-style-type: none"> • Appréciation de divers choix, quant à l'action, à l'aide de théories philosophiques. • Respect des exigences de la rationalité dans la justification de la position choisie. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 900 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral simple.	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'au moins trois minutes exprimé à un débit normal et comportant un vocabulaire d'usage courant, après deux écoutes.
2. Dégager le sens d'un texte d'intérêt général.	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 500 mots.
3. S'exprimer oralement.	<ul style="list-style-type: none"> Communication intelligible d'environ deux minutes élaborée à partir de consignes précises. Formulation acceptable de questions et réponses en situation d'interaction. Échanges d'idées pertinentes. Prononciation, intonation et débit acceptables. Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte.	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 250 mots. Respect de la situation et de l'objectif de communication. Présence d'idées et d'expressions nouvelles. Utilisation d'un vocabulaire suffisant pour accomplir la tâche. Application satisfaisante du code grammatical, syntaxique et orthographique, avec une attention plus particulière à quelques <i>modals</i> et à des temps de verbe parmi les suivants : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>future</i>. Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais avec une certaine aisance.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral authentique.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes, après deux écoutes. • Reconnaissance des liens entre les éléments du message.
2. Dégager le sens d'un texte authentique d'intérêt général.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 750 mots contenant des idées abstraites. • Reconnaissance des liens entre les éléments du texte.
3. S'exprimer oralement.	<ul style="list-style-type: none"> • Communication intelligible, structurée et cohérente d'au moins trois minutes à partir d'un sujet d'intérêt général. • Formulation de questions pertinentes en situation d'interaction; questions généralement correctes grammaticalement. • Emploi généralement correct de verbes au passé. • Prononciation, intonation et débit convenables. • Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte.	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 350 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Utilisation d'un vocabulaire suffisant pour accomplir la tâche. • Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique, avec une attention plus particulière à quelques <i>modals</i> et à des temps de verbe parmi les suivants : simple <i>present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>present perfect</i>, <i>future</i>. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral authentique à portée sociale, culturelle ou littéraire.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification précise des idées essentielles d'un message après une seule écoute.
2. Dégager le sens d'un texte authentique à portée sociale, culturelle ou littéraire.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du sens général. • Reconnaissance des idées principales et des éléments secondaires du texte. • Identification précise de la structure du texte. • Identification précise de l'intention de l'auteur.
3. Exprimer oralement un message sur des sujets à portée sociale, culturelle ou littéraire.	<ul style="list-style-type: none"> • Communication claire, cohérente et suffisamment détaillée en référence à une ou des sources fiables, ou à une œuvre littéraire. • Utilisation généralement correcte du code grammatical et du niveau de langue. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Prononciation, intonation et débit généralement corrects. • Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte sur une question à portée sociale, culturelle ou littéraire.	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 450 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation généralement correcte des temps de verbe exigés par le contexte. • Utilisation satisfaisante d'une variété de structures de phrases. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

<p>1. Présenter oralement l'analyse d'une production littéraire ou d'une production à portée sociale ou culturelle en version originale anglaise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communication claire, cohérente et structurée. • Utilisation d'arguments pertinents et justifiés. • Utilisation du niveau de langue et du registre appropriés. • Emploi nuancé du vocabulaire approprié au sujet traité. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical. • Manifestation d'ouverture et de respect.
<p>2. Rédiger l'analyse d'une œuvre littéraire en version originale anglaise ou d'un sujet à portée sociale ou culturelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'une analyse structurée, cohérente et claire, d'environ 550 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Utilisation appropriée d'une variété de structures de phrases. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi d'un vocabulaire diversifié et nuancé. • Emploi approprié d'une variété de marqueurs de relation. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation d'un style, d'un niveau de langue et d'un registre appropriés à l'analyse.
<p>3. Réviser et corriger le texte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral authentique lié à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message.
2. Dégager le sens d'un texte authentique lié à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance du sens général et des idées principales du message.
3. Communiquer un bref message oral lié à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> Communication intelligible d'une durée d'au moins deux minutes. Emploi de termes liés à son champ d'études. Propos pertinents. Application satisfaisante du code grammatical. Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un court texte lié à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 250 mots. Respect de la situation et de l'objectif de communication. Présence d'idées et d'expressions nouvelles. Emploi de termes liés à son champ d'études. Application satisfaisante du code grammatical, syntaxique et orthographique. Utilisation satisfaisante de procédés de communication liés à la tâche d'écriture. Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral authentique lié à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. Reconnaissance des liens entre les éléments du message.
2. Dégager les éléments utiles d'un texte authentique lié à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance du sens général. Reconnaissance de la validité et de la fiabilité des sources de référence. Repérage des éléments utiles pour accomplir une tâche précise. Utilisation convenable de l'information pour accomplir une tâche précise.
3. Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> Communication claire et cohérente accessible à un non-expert. Communication appropriée à la situation. Utilisation convenable de termes liés au champ d'études. Application convenable du code grammatical. Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte lié à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction claire et cohérente d'un texte, d'environ 350 mots, lié à son champ d'études, accessible à un non-expert. Respect de la situation et de l'objectif de communication. Présence d'idées et d'expressions nouvelles. Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. Emploi convenable de termes de base liés à son champ d'études. Utilisation convenable de procédés de communication liés à la tâche d'écriture. Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. • Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise.
2. Dégager les éléments pertinents d'un texte authentique lié à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance du sens général. • Reconnaissance de la validité et de la fiabilité des sources de référence. • Repérage et utilisation des éléments pertinents pour accomplir une tâche précise.
3. Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> • Communication substantielle, riche en information, accessible à un non-expert. • Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. • Emploi approprié des termes liés à son champ d'études. • Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser des communications écrites liées à son champ d'études.	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction cohérente et claire d'un texte, d'environ 450 mots, accessible à un non-expert. • Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi efficace de termes liés à son champ d'études. • Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Communiquer un message oral lié au champ d'études de l'élève.	<ul style="list-style-type: none"> • Communication substantielle, riche en information, accessible à un non-expert. • Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. • Emploi judicieux du vocabulaire. • Utilisation correcte du code grammatical. • Démonstration de sa capacité à défendre son point de vue. • Manifestation d'ouverture et de respect.
2. Analyser des textes complexes.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de différents types de discours : expressif et littéraire, informatif, incitatif, critique, scientifique et technique. • Reconnaissance des facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui orientent la communication écrite. • Établissement des liens entre les éléments de la communication : intention, interlocutrice ou interlocuteur, situation, code, message, interaction implicite et explicite.
3. Rédiger et réviser un texte lié au champ d'études de l'élève.	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction cohérente, claire et nuancée d'un texte d'environ 550 mots, accessible à un non-expert. • Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Utilisation précise, nuancée et efficace du code grammatical et syntaxique ainsi que de la terminologie. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.
4. S'exprimer à l'écrit ou oralement en anglais à partir de sources en français.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du sens. • Formulation généralement appropriée avec une attention plus particulière aux niveaux de langue et aux sources d'interférence telles que les faux amis et les différences de syntaxe. • Emploi d'une terminologie équivalente. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage
Discipline : Anglais, langue seconde
Périodes d'enseignement : 45
Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Établir la relation entre ses habitudes de vie et sa santé.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée de l'information issue de recherches scientifiques ou des médias. • Reconnaissance de l'influence des facteurs sociétaux et culturels sur la pratique de l'activité physique. • Liens pertinents entre ses principales habitudes de vie et leurs incidences sur sa santé.
2. Pratiquer l'activité physique selon une approche favorisant la santé.	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée. • Respect des règles de sécurité et d'éthique. • Respect de ses capacités dans la pratique d'activités physiques.
3. Reconnaître ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan physique. • Relevé de ses principaux besoins et de ses principales capacités sur le plan physique. • Relevé de ses principaux facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.
4. Proposer des activités physiques favorisant sa santé.	<ul style="list-style-type: none"> • Choix pertinent d'activités physiques selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation. • Communication claire et argumentée de sa proposition d'activités physiques.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 1-1-1

Unité : 1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Améliorer son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Planifier une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

- Relevé initial de ses habiletés et de ses attitudes dans la pratique de l'activité physique.
- Relevé de ses attentes et de ses besoins au regard de ses capacités liées à la pratique de l'activité physique.
- Formulation correcte d'objectifs personnels.
- Pertinence des moyens choisis pour atteindre ses objectifs.
- Communication claire et argumentée de sa proposition d'activité physique.

2. Appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

- Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée.
- Respect des règles de sécurité et d'éthique.
- Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan des habiletés motrices.
- Relevé périodique de ses habiletés et de ses attitudes liées à la pratique de l'activité physique.
- Interprétation significative des progrès accomplis et des difficultés éprouvées dans la pratique de l'activité physique.
- Adaptations périodiques, pertinentes et correctes de ses objectifs ou des moyens utilisés.
- Amélioration sensible des habiletés motrices, des techniques ou des stratégies complexes exigées par l'activité physique.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 0-2-1

Unité : 1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Démontrer sa capacité à se charger de sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Planifier un programme personnel d'activités physiques.

- Mention de ses priorités selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.
- Formulation correcte et pertinente d'objectifs personnels.
- Choix pertinent de l'activité ou des activités physiques à pratiquer.
- Planification appropriée des conditions d'exécution de l'activité ou des activités physiques à pratiquer.

2. Harmoniser les éléments d'une pratique régulière et suffisante de l'activité physique dans une approche favorisant la santé.

- Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée.
- Respect des règles de sécurité et d'éthique.
- Pratique régulière et suffisante d'une activité physique respectant l'équilibre entre la recherche d'efficacité et les facteurs favorisant la santé.

3. Gérer un programme personnel d'activités physiques.

- Choix pertinent des critères mesurant l'atteinte des objectifs du programme.
- Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan de l'activité physique.
- Relevé périodique du temps investi et des activités physiques accomplies durant le programme.
- Adaptations périodiques, pertinentes et correctes de ses objectifs ou des moyens utilisés.
- Interprétation significative des progrès accomplis et des difficultés éprouvées dans la pratique d'activités physiques.
- Reconnaissance de l'influence de la pratique de l'activité physique sur son mode de vie.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 1-1-1

Unité : 1

Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Code : 000V

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.	<ul style="list-style-type: none"> • Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur l'apport des sciences humaines au regard d'enjeux contemporains. • À partir de documents et de données provenant du domaine des sciences humaines.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les objets d'étude d'une ou de plusieurs sciences humaines et leurs principales approches.	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation des objets d'étude particuliers à une ou à plusieurs sciences humaines. • Description des principales approches utilisées en sciences humaines.
2. Relever quelques-unes des questions qui se posent actuellement dans le domaine des sciences humaines.	<ul style="list-style-type: none"> • Association des questions avec des champs pertinents de recherche en sciences humaines.
3. Démontrer la contribution d'une ou de plusieurs sciences humaines dans la compréhension d'enjeux contemporains.	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation d'enjeux contemporains en mettant en évidence l'interprétation des sciences humaines. • Illustration de l'interaction de quelques changements sociaux et de la contribution des sciences humaines.
Activités d'apprentissage	
<p>Périodes d'enseignement : 45</p> <p>Unités : 2</p> <p>Précisions : Un code des séries 300 ou 400 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000V, à l'exception des codes 300 et 360. Le code 305 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.</p>	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	<ul style="list-style-type: none"> • Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur un sujet relatif à l'être humain. • À partir de données documentaires provenant d'une ou de plusieurs disciplines des sciences humaines.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Poser une problématique selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'historique de la problématique. • Utilisation des concepts et du langage appropriés. • Description sommaire des dimensions individuelles, collectives, spatio-temporelles et culturelles de la problématique.
2. Traiter d'une question selon une ou des approches propres aux sciences humaines.	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation claire d'une question. • Sélection de données documentaires pertinentes. • Description sommaire des méthodes historique, expérimentale et par enquête.
3. Établir des conclusions.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée de la méthode choisie. • Détermination de critères d'appréciation appropriés. • Reconnaissance des forces et des faiblesses des conclusions. • Élargissement de la question analysée.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 300 ou 400 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000W, à l'exception des codes 300 et 360.

Le code 305 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.

Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.	<ul style="list-style-type: none"> • Individuellement. • À partir d'un commentaire écrit qui présente une découverte scientifique ou une percée technologique. • À l'occasion d'une production écrite d'environ 750 mots.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser le mode de pensée et la démarche scientifiques types.	<ul style="list-style-type: none"> • Explication sommaire des caractéristiques essentielles du mode de pensée scientifique, dont la quantification et la démonstration. • Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques essentielles des principales étapes de la démarche scientifique type.
2. Montrer la complémentarité de la science et de la technologie.	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des termes et description des principales relations entre science, technique et technologie : liens logiques et temporels, et apports mutuels.
3. Expliquer le contexte et les étapes de quelques découvertes scientifiques et technologiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en relation pertinente et cohérente des contextes déterminants de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Énumération des principales étapes de découvertes scientifiques et technologiques.
4. Dédire différentes conséquences et questions qui découlent de certains développements scientifiques et technologiques récents.	<ul style="list-style-type: none"> • Description sommaire des conséquences importantes (de différentes natures) et des défis majeurs actuels qui découlent de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Formulation de questions pertinentes et caractère plausible des éléments de réponse aux questions formulées.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 100 ou 200 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000X. Le code 105 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 109, 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.	<ul style="list-style-type: none"> • Individuellement ou en équipe. • À partir d'un problème non complexe d'ordre scientifique et technologique qui peut être résolu par l'application de la démarche scientifique type. • En utilisant des instruments scientifiques disponibles d'usage courant. • À l'aide de documents de référence (écrits ou autres).

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Décrire les principales étapes de la démarche scientifique type.	<ul style="list-style-type: none"> • Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques des étapes de la démarche scientifique type.
2. Formuler une hypothèse ayant pour but de solutionner un problème simple de nature scientifique et technologique.	<ul style="list-style-type: none"> • Description claire et précise du problème. • Respect des caractéristiques de formulation d'une hypothèse (caractère observable et mesurable des données, plausibilité, etc.).
3. Vérifier une hypothèse en appliquant les principes élémentaires de la démarche expérimentale de base.	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence, fiabilité et validité de la procédure expérimentale mise au point. • Respect de la procédure expérimentale établie. • Choix judicieux et utilisation adéquate des instruments. • Présentation claire et adéquate des résultats. • Validité des relations établies entre l'hypothèse, la vérification et la conclusion.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 100 ou 200 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000Y. Le code 105 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 109, 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les langues modernes qui utilisent l'alphabet latin : à l'occasion d'une conversation d'un minimum de huit répliques et à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de huit phrases. • Pour les langues modernes qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin : à l'occasion d'une conversation d'un minimum de six répliques et à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de six phrases. • À partir de mises en situation sur des thèmes connus. • À l'aide d'outils de référence.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Saisir le sens d'un message oral.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.
2. Saisir le sens d'un message lu.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.
3. Exprimer oralement un message simple.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation convenable des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Enchaînement spontané et cohérent de phrases dans un dialogue.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Écrire un texte sur un sujet donné.	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées.• Application appropriée des règles grammaticales de base.• Utilisation des verbes au présent de l'indicatif.• Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques.• Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples.• Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.

Activités d'apprentissage
<p>Périodes d'enseignement : 45</p> <p>Unités : 2</p> <p>Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.</p> <p>On entend par « restreinte » l'utilisation limitée des structures de la langue, de son code grammatical et du vocabulaire. Cette limitation varie selon les difficultés soulevées par certaines langues modernes.</p> <p>Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000Z, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.</p>

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.	<ul style="list-style-type: none"> • À l'occasion d'une conversation d'un minimum de quinze répliques. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de vingt phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de dix phrases pour les langues qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin. • À partir de situations usuelles et de sujets simples de la vie courante. • À l'aide d'outils de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Saisir le sens d'un message entendu.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
2. Saisir le sens d'un message lu.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
3. Exprimer oralement un message simple avec des phrases de complexité moyenne.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Dialogue.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Écrire un texte sur un sujet donné avec des phrases de complexité moyenne.	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées.• Application appropriée des règles grammaticales.• Utilisation des verbes au présent et au passé de l'indicatif.• Utilisation appropriée d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques.• Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne.• Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.

Activités d'apprentissage
<p>Périodes d'enseignement : 45</p> <p>Unités : 2</p> <p>Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0010, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.</p>

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.	<ul style="list-style-type: none"> • Individuellement. • À l'occasion d'un échange verbal d'un minimum de vingt répliques. • À l'occasion de la rédaction d'un texte de longueur moyenne (minimum de 25 phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin; minimum de 15 phrases pour les autres langues). • À partir des documents à portée socioculturelle. • À l'aide d'ouvrages de référence dans le cas de la communication écrite.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral en langage courant.	<ul style="list-style-type: none"> • Explication juste du sens général et des idées essentielles du message. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
2. Dégager le sens d'un texte de complexité moyenne.	<ul style="list-style-type: none"> • Explication juste du sens général et des idées essentielles du texte. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
3. Échanger verbalement sur un sujet.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du message à exprimer. • Utilisation appropriée du vocabulaire courant. • Prononciation et intonation justes. • Débit moyen dans un dialogue en langage courant. • Cohérence du message exprimé. • Réponses pertinentes à des questions.
4. Rédiger un texte de complexité moyenne.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du texte à rédiger. • Justesse du vocabulaire. • Cohérence de l'ensemble du texte. • Respect des règles de présentation et de rédaction propres au texte.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.

Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0067, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.	<ul style="list-style-type: none"> • Individuellement. • À l'occasion de la rédaction d'un texte d'environ 750 mots. • À partir de plusieurs exemples concrets choisis par la personne qui doit démontrer sa compétence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Démontrer l'acquisition de connaissances générales de base sur les mathématiques ou sur l'informatique.	<ul style="list-style-type: none"> • Distinction de notions et de concepts de base. • Identification des principales branches des mathématiques ou de l'informatique. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2. Décrire l'évolution des mathématiques ou de l'informatique.	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé descriptif de quelques grandes étapes.
3. Reconnaître la contribution des mathématiques ou de l'informatique dans le développement des autres domaines du savoir.	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration de l'existence de contributions importantes, à l'aide d'exemples.
4. Illustrer la diversité des applications des mathématiques ou de l'informatique.	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation d'un éventail d'usages dans diverses sphères de l'activité humaine, à l'aide d'exemples concrets.
5. Évaluer l'influence des mathématiques ou de l'informatique sur les individus et sur les organisations.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de quelques grandes influences. • Explication de la façon dont les mathématiques ou l'informatique ont modifié certaines réalités humaines et organisationnelles. • Reconnaissance d'avantages et d'inconvénients à ces influences.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Les codes suivants doivent être utilisés pour rattacher des cours à l'objectif 0011 : 105, 201, 204, 420.

Le code 204 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.

Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.	<ul style="list-style-type: none"> • Individuellement. • À l'occasion de l'exécution d'une tâche ou de la résolution d'un problème. • À partir des besoins de la vie courante. • À l'aide d'outils familiers et de documents de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Démontrer l'acquisition de connaissances utilitaires de base en mathématiques ou en informatique.	<ul style="list-style-type: none"> • Brève définition des notions. • Exécution correcte des opérations de base. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2. Choisir des outils et des procédés mathématiques ou informatiques en fonction de besoins précis.	<ul style="list-style-type: none"> • Énumération de multiples possibilités offertes par les outils et les procédés mathématiques ou informatiques. • Analyse de situations concrètes et reconnaissance de la pertinence du recours aux outils ou aux procédés mathématiques ou informatiques. • Choix approprié en fonction des besoins.
3. Utiliser des outils et des procédés mathématiques ou informatiques pour exécuter des tâches et résoudre des problèmes.	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche planifiée et méthodique. • Utilisation correcte des outils et des procédés. • Résultats satisfaisants par rapport au contexte. • Utilisation adéquate de la terminologie propre à un outil ou à un procédé.
4. Interpréter des données quantitatives ou des résultats obtenus à l'aide de procédés ou d'outils mathématiques ou informatiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Interprétation juste en tenant compte du contexte. • Formulation claire et précise de l'interprétation.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Les codes suivants doivent être utilisés pour rattacher des cours à l'objectif 0012 : 105, 201, 204, 420.

Le code 204 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.

Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.	<ul style="list-style-type: none"> • Individuellement. • À partir d'une production artistique désignée. • À l'occasion d'un commentaire écrit d'environ 750 mots.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Percevoir la dynamique de l'imaginaire en art.	<ul style="list-style-type: none"> • Explication précise d'un procédé de création lié à la construction d'un univers imaginaire.
2. Caractériser des courants artistiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Énumération descriptive des principales caractéristiques de trois courants artistiques de différentes époques, y compris un courant actuel.
3. Commenter un produit artistique.	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation cohérente des observations, y compris l'identification de quatre éléments fondamentaux de forme et de structure du langage utilisé ainsi qu'une proposition justifiée de signification.
Activités d'apprentissage	
<p>Périodes d'enseignement : 45</p> <p>Unités : 2</p> <p>Précisions : Un code de la série 500 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0013, à l'exception du code 502.</p> <p>Le code 504 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.</p> <p>Les codes 340, 345, 601, 602, 603 et 604 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.</p>	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Réaliser une production artistique.	<ul style="list-style-type: none"> • Individuellement. • À l'occasion d'un exercice pratique. • Dans un contexte de création ou d'interprétation. • À partir des éléments de base du langage et des techniques propres au médium utilisé.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les principaux modes d'expression d'un médium artistique.	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des particularités : originalité, qualités essentielles, moyens de communication, styles, genres.
2. Utiliser le médium.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation personnelle et cohérente des éléments du langage. • Application adéquate des techniques artistiques. • Respect des exigences du mode de production.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 500 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0014, à l'exception du code 502.

Le code 504 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.

Les codes 340, 345, 601, 602, 603 et 604 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Individuellement ou en équipe. • En fonction de différents champs de savoir et à partir de documents et de données provenant de diverses disciplines.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Identifier de grandes problématiques contemporaines.	<ul style="list-style-type: none"> • Exploration de diverses problématiques contemporaines. • Description des principaux enjeux liés à ces problématiques. • Formulation claire d'objets d'études liés à ces problématiques.
2. Reconnaître le rôle particulier de plusieurs disciplines dans la compréhension d'une problématique.	<ul style="list-style-type: none"> • Distinction de certaines des théories utilisées dans l'analyse de la problématique. • Description claire des concepts et des méthodes utilisés.
3. Démontrer la contribution de plusieurs disciplines dans la compréhension d'une problématique contemporaine.	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation claire des enjeux liés à la problématique. • Description précise des principaux apports des disciplines. • Explication pertinente de l'interaction de diverses disciplines. • Utilisation appropriée du langage et des concepts disciplinaires.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : L'atteinte de l'objectif se prête à un enseignement donné par un ou plusieurs enseignants ou enseignantes.

Le code 365 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 021L afin de préserver le caractère transdisciplinaire des apprentissages visés par la compétence.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Individuellement ou en équipe. • En fonction de différents champs de savoir et à partir de documents et de données provenant de diverses disciplines.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Poser un problème de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> • Justification du choix du problème de recherche. • Description sommaire des principaux enjeux liés au problème. • Formulation claire des principales dimensions du problème. • Utilisation appropriée du langage et des concepts disciplinaires. • Formulation claire de la question de recherche.
2. Analyser le problème de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> • Description pertinente d'une approche ou d'une méthode de recherche. • Sélection appropriée des données de la recherche. • Application adéquate de l'approche ou de la méthode utilisée. • Utilisation appropriée d'un cadre d'analyse.
3. Proposer des solutions.	<ul style="list-style-type: none"> • Description claire des principaux apports disciplinaires. • Explication pertinente de l'interaction de diverses disciplines. • Justification des solutions proposées. • Appréciation des forces et des faiblesses des solutions proposées.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : L'atteinte de l'objectif se prête à un enseignement donné par un ou plusieurs enseignants ou enseignantes.

Le code 365 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 021M afin de préserver le caractère transdisciplinaire des apprentissages visés par la compétence.

Renseignements complémentaires

Vocabulaire utilisé dans les programmes d'études techniques

Programme d'études

Un programme d'études est un ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Tout programme d'études collégiales comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études, une composante de formation générale qui est propre au programme, une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes du programme et, enfin, une composante de formation spécifique (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 6).

Compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, la compétence est définie comme un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités de travail et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.) (MEQ, *Élaboration des programmes d'études techniques, Cadre général – Cadre technique*, 2002, p. 15).

Objectif

L'objectif se définit comme une compétence, habileté ou connaissance à acquérir ou à maîtriser (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Chaque objectif est formulé sous la forme d'une compétence et comprend un énoncé de la compétence et des éléments de la compétence. C'est l'atteinte des objectifs et le respect des standards qui assurent l'acquisition ou la maîtrise des compétences propres à l'enseignement collégial.

Énoncé de la compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, l'énoncé de la compétence résulte de l'analyse de profession, des buts généraux de la formation technique et, dans certains cas, d'autres déterminants. Pour la composante de formation générale, il est issu de l'analyse des besoins de formation générale.

Éléments de la compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, les éléments de la compétence se limitent aux précisions nécessaires à sa compréhension et à son acquisition. On y évoque les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence.

Pour la composante de formation générale, les éléments de l'objectif, formulés sous la forme d'une compétence, en précisent les composantes essentielles.

Heures d'enseignement

Unité de compte dans la répartition du temps d'enseignement, c'est-à-dire du temps passé par un étudiant sous la supervision d'un enseignant lors d'un cours théorique, d'un laboratoire ou d'un stage.

Standard

Le standard se définit comme le niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Il comprend, pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, un contexte de réalisation et des critères de performance.

Critères de performance

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, les critères de performance définissent les exigences qui permettent de déterminer si l'élève a acquis chaque élément de la compétence et, par voie de conséquence, la compétence elle-même. Les critères de performance sont fondés sur les exigences à l'entrée sur le marché du travail. Chaque élément de la compétence est assorti d'un critère de performance au moins.

Pour la composante de formation générale, les critères de performance définissent les exigences permettant de reconnaître le standard.

Dans les deux composantes, tous les critères doivent être respectés pour que l'objectif soit atteint.

Contexte de réalisation

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, le contexte de réalisation correspond à la situation de mise en œuvre de la compétence, à l'entrée sur le marché du travail. Le contexte ne définit ni la situation d'apprentissage ni la situation d'évaluation.

Activités d'apprentissage

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, il s'agit des cours (laboratoires, ateliers, séminaires, stages ou autres activités pédagogiques) destinés à assurer l'atteinte des objectifs et des standards visés. Les établissements d'enseignement ont l'entière responsabilité de la définition des activités d'apprentissage et de l'aménagement de l'approche programme.

Pour la composante de formation générale, les éléments des activités d'apprentissage dont le ministre peut déterminer l'ensemble ou simplement une partie sont le champ d'études, la ou les disciplines, la pondération, les heures d'enseignement, le nombre d'unités et des précisions jugées essentielles.

Harmonisation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et ceux du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs différents en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation; en particulier, elle fait en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien déterminées et distinctes les unes des autres. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes à d'autres programmes d'études, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents; elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement; enfin, elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

L'harmonisation des programmes d'études permet, notamment, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites communes. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites identiques; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais qu'elles présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites équivalentes.

Les travaux d'harmonisation menés pour le programme *Technologie de la production horticole agroenvironnementale* ont permis de déterminer des compétences communes avec d'autres programmes d'études. Les renseignements relatifs aux travaux effectués et à leurs résultats sont présentés dans le document *Tableaux d'harmonisation, Technologie de la production horticole agroenvironnementale*.

Risques en matière de santé et de sécurité du travail

Cette section approfondit les risques mentionnés dans chaque compétence du programme d'études *Technologie de la production horticole agroenvironnementale*.

Le tableau de la page suivante « Sources et niveaux de risques pour chaque compétence » associe à chaque compétence les six sources de risques énumérées dans la typologie ci-dessous. Il précise également les niveaux de risques faibles ou élevés. Ces niveaux de risques sont présentés à titre indicatif puisqu'ils varient selon les opérations effectuées et le contexte de réalisation. Ce tableau sert de guide au personnel enseignant pour la planification d'activités d'apprentissage progressives, une organisation pédagogique conforme à la santé et à la sécurité du travail.

Typologie des risques en santé et sécurité du travail avec la liste des dangers ou des situations à risque :

- Risques chimiques ou dangers d'ordre chimique :
 - Formes (solide, liquide, aérosol, gaz, etc.) et exposition (inhalation, absorption cutanée, ingestion, etc.).

- Risques physiques ou dangers d'ordre physique :
 - Risques électriques;
 - Risques thermiques;
 - Bruits;
 - Vibration;
 - Autres risques physiques.

- Risques biologiques ou dangers d'ordre biologique :
 - Formes (poussières, brume, fluide, etc.) et exposition (inhalation, absorption cutanée, ingestion, coupure, etc.).

- Risques ergonomiques ou dangers d'ordre ergonomique :
 - Postures contraignantes;
 - Efforts excessifs;
 - Mouvements répétitifs.

- Risques liés à la sécurité ou danger pour la sécurité :
 - Risques liés aux phénomènes mécaniques généraux;
 - Risques liés aux pièces, outils ou véhicules en mouvement;
 - Risques de chutes (travailleurs et objets);
 - Risques liés aux espaces clos;
 - Risques d'incendie ou d'explosion;
 - Violence au travail.

- Risques psychosociaux ou dangers d'ordre psychosocial :
 - Facteurs liés à la nature du travail;
 - Facteurs liés à l'organisation du travail
 - Facteurs sociaux.

TABLEAU : SOURCES ET NIVEAUX DE RISQUES POUR CHAQUE COMPÉTENCE

NUMÉRO DE LA COMPÉTENCE	TECHNOLOGIE DE LA PRODUCTION HORTICOLE AGROENVIRONNEMENTALE	Sources de risques					
		Risques chimiques ou dangers d'ordre chimique	Risques physiques ou dangers d'ordre physique	Risques biologiques ou dangers d'ordre biologique	Risques ergonomiques ou dangers d'ordre ergonomique	Risques liés à la sécurité ou dangers pour la sécurité	Risques psychosociaux ou dangers d'ordre psychosocial
ÉNONCÉ DE LA COMPÉTENCE		1	2	3	4	5	6
1501	Analyser la fonction de travail.	○	○	○	○	○	●
1502	Prévenir les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité au travail.	○	○	○	○	○	○
1503	Sélectionner des végétaux.	○	○	○	○	○	○
1504	Interagir en contexte professionnel.	○	○	○	○	○	●
1505	Analyser des sols et des substrats.	○	●	○	○	●	○
1506	Détecter les problèmes abiotiques des végétaux.	○	○	○	○	○	○
1507	Dépister les organismes nuisibles et les organismes utiles aux cultures.	○	●	○	●	○	○
1508	Multiplier des végétaux.	○	●	○	●	●	●
1509	Prévenir des problèmes environnementaux associés à la production horticole.	○	○	○	○	○	○
150A	Élaborer des programmes de fertigation, d'amendement et de fertilisation.	○	○	○	○	○	○
150B	Implanter des programmes de gestion phytosanitaire.	○	●	○	●	○	●
150C	Exploiter de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage en production horticole.	○	●	○	●	●	○
150D	Contrôler les paramètres environnementaux d'un milieu fermé.	○	○	○	○	○	○
150E	Appliquer un processus de gestion en production horticole.	○	○	○	○	○	○
150F	Diriger une équipe de production.	○	○	○	○	○	●
150G	Assurer la régie d'une culture en milieu fermé.	○	●	○	●	●	●
150H	Assurer la régie d'une culture annuelle extérieure.	○	●	○	●	●	●
150J	Assurer la régie d'une culture pérenne extérieure.	○	●	○	●	●	●
150K	Évaluer la faisabilité économique d'un projet en production horticole.	○	○	○	○	○	●
150L	Élaborer des programmes de régie de culture.	○	○	○	○	○	○
150M	Effectuer des activités de recherche appliquée en production horticole.	○	●	○	●	●	○
150N	Effectuer des activités d'information et de formation en production horticole.	○	○	○	○	○	○
150P	Commercialiser des produits et des services horticoles.	○	○	○	○	○	○
150Q	Élaborer le plan d'action d'un projet en production horticole.	○	○	○	○	○	●

Niveaux de risques

Les niveaux de risques sont notés en fonction de l'importance (fréquence, durée et intensité) de la présence du risque et non selon la gravité des effets sur la santé et la sécurité des personnes.

Risque faible : ○

Risque élevé : ●

education.gouv.qc.ca